

**LE MESSAGE CULTUREL DE LA FRANCE ET LA VOCATION
INTERCULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE**

PROJET D'AVIS

présenté au nom

de la section des relations extérieures

par

Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	7
I - PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE EXTÉRIEURE PLUS COHÉRENTE ET PLUS INTERMINISTÉRIELLE AU SERVICE DE LA DIVERSITÉ.....	13
A - RATIONALISER ET RÉNOVER L'ACTION DU RÉSEAU FRANÇAIS À L'ÉTRANGER	13
1. Un réseau exceptionnel mais en souffrance, face au « désir de France et d'Europe ».....	13
2. Que faire ?	18
B - RENFORCER L'EFFICACITÉ DES OPÉRATEURS.....	20
1. Les nombreux opérateurs de la politique extérieure.....	20
2. Transformer CulturesFrance en EPIC	22
3. Conférer aux opérateurs des missions précises et assurer une tutelle effective sur leur action.....	24
C - OPTIMISER LE PILOTAGE	24
1. Une fragmentation endémique de l'action culturelle extérieure.....	24
2. Les préconisations du CESE	25
II - RÉINVENTER LE CONCEPT ET LA POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, DE LA FRANCOPHONIE ET DU PLURILINGUISME.....	28
A - UNE POLITIQUE DÉCOMPLEXÉE POUR LA LANGUE FRANÇAISE.....	29
1. Développer une approche volontariste mais réaliste	29
2. Moderniser l'enseignement du français.....	32
3. Donner un contenu à la politique du plurilinguisme	35
B - LA FRANCOPHONIE, UN OBJECTIF À LA FOIS INTERNE ET EXTERNE.....	38
1. Miser sur le rôle de la Francophonie institutionnelle et sur un « désir de français et de France ».....	39
2. Faire de la francophonie un vecteur de la cohésion nationale et de l'intégration des migrants.....	40
3. Rééquilibrer la Francophonie institutionnelle et la rendre plus lisible.....	43
C - AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA FORMATION DES ÉLITES ÉTRANGÈRES.....	44
1. Renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français	44
2. Développer l'accueil des chercheurs, des jeunes professionnels, des artistes.....	47

3. Favoriser la création de collèges universitaires ou d'universités francophones à l'étranger.....	48
III - IMPULSER UNE DYNAMIQUE POLITIQUE AU MESSAGE CULTUREL DE LA FRANCE	49
A - HIÉRARCHISER LES PRIORITÉS D'UNE POLITIQUE CULTURELLE ATTENTIVE À LA DIVERSITÉ	49
1. Adapter l'audiovisuel à la diversité mondiale	50
2. Relever le défi des nouvelles technologies.....	54
3. Moderniser la diffusion du patrimoine et de la création.....	57
B - DÉPASSER LES ACTIONS BILATÉRALES TRADITIONNELLES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE LA DIVERSITÉ.....	64
1. Encourager les mises en réseau et les synergies.....	64
2. Demander à l'UE d'être un acteur essentiel pour la promotion de la diversité culturelle et du multilinguisme	66
3. Agir plus vigoureusement pour la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles.....	68
CONCLUSION.....	71
DOCUMENTS ANNEXES.....	75
Document 1 : Crédits alloués à l'action culturelle extérieure de la France	77
Document 2 : Liste des personnes rencontrées à Paris par Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur	79
Document 3 : Liste des personnes rencontrées à Prague par Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur	81
Document 4 : Liste des personnes rencontrées à Pékin et à Shanghai par Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur	83
LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	89
TABLE DES SIGLES	97

Le 13 mai 2008, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un projet d'avis intitulé *Le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie*.

La section a désigné Mme Julia Kristeva-Joyaux comme rapporteur.

*
* *

Pour son information, la section a entendu les personnalités suivantes :

- Mme Victoire Bidegain di Rosa, conseillère technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- Mme Catherine Colonna, ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) ;
- M. Yves Dauge, sénateur d'Indre-et-Loire ;
- M. Jean-Pierre de Launoit, président de la fondation Alliance française ;
- M. Christian Masset, directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France ;
- Mme Marie-Christine Saragosse, directrice générale de TV5Monde ;
- M. André Siganos, directeur général de l'agence CampusFrance.

Le rapporteur tient, par ailleurs, à exprimer ses plus vifs remerciements à Mme Anne Magnant qui, tout au long de ses travaux, lui a apporté son expertise.

INTRODUCTION

1. La politique culturelle de la France est au fondement de sa diplomatie, et la promotion de la langue française au cœur de son dispositif. Pourtant, les complexités de son histoire pèsent sur la situation actuelle.

Le pouvoir monarchique utilisait déjà le rayonnement des arts et des lettres à l'intérieur et à l'extérieur du royaume, anticipant ce qui est devenu l'interdépendance entre politique, opinion et spectacle. En brisant l'instrumentalisation de « l'action culturelle », les Lumières ont associé le débat sur les « valeurs » aux mutations sociales, et montré au monde une ambition : mettre la politique au service d'idéaux universels en conférant à l'action culturelle le sens d'un projet de civilisation humaniste, fondé sur la liberté d'expression et la justice pour tous. Plus près de nous, la débâcle de la Première Guerre mondiale, l'horreur de la Shoah, les difficultés de la France à tenir son rôle de « grande puissance » après la Seconde Guerre mondiale, et la décolonisation ont conduit à une réorientation politique majeure : l'influence française dans le monde ne serait plus indexée sur une puissance économique ou stratégique incertaine, mais miserait aussi sur le rayonnement culturel dans la recherche d'une diplomatie alternative.

Bricolage défensif pour gérer l'inexorable déclin d'un vieux pays ? Ou ferment d'innovation politique à l'intérieur et à l'extérieur ? Stratégie des « beaux restes » pour faire oublier les avanies de l'histoire ? Ou recherche d'une « politique de civilisation » ? L'action culturelle extérieure paraît condamnée à une ambiguïté endémique, quand elle n'est pas réduite à une survivance, au superflu. En effet, la vigueur de l'engagement officiel cache mal le flou de son projet, ainsi que la dévalorisation de ses institutions et de ses professionnels. En l'absence d'une *vision*, ce constat n'épargne ni les politiques ni l'opinion. Il est criant dans le cumul illisible des « réformes », « rationalisations » et « restructurations » administratives d'un secteur privilégié mais fragile, grevé par les coupes budgétaires qui s'abattent comme naturellement sur lui.

Des rapports parlementaires pointent cette situation, mais les mesures n'aboutissent pas ou peu. Paradoxalement, la mondialisation rend l'héritage plus problématique encore, et donc plus urgente une politique capable de l'adapter aux contradictions actuelles.

D'une part, le déni des différences, l'effacement des frontières et la banalisation des cultures dans la société du spectacle ; de l'autre, l'exaltation des identités dans l'égotisme, le communautarisme ou la fragmentation de l'État. D'un côté, sur tous les continents, les avancées des sciences, des techniques et de la sécularisation qui bouleversent les mentalités, les croyances et les hiérarchies traditionnelles entre classes d'âge et sexes, favorisant la liberté d'expression de nouveaux acteurs culturels. De l'autre, les conservatismes et les

intégrismes religieux, prétendant assurer le *statu quo* et la sécurité individuelle et collective face aux risques de liberté du monde en mutation. À ces vagues de fond s'ajoutent les conditions actuelles de l'action internationale : multiplication exponentielle des acteurs de la diffusion, de la coopération et de l'échange, des institutions, des collectivités, des organisations non gouvernementales et des individus hors technostucture centrale.

2. Faudrait-il en appeler aux *fondamentaux culturels*, avant toute refondation des pactes financier, économique, social et politique ? La culture n'est ni une cure d'apaisement contre la baisse du pouvoir d'achat, ni un exutoire du malaise social, mais le lieu privilégié où se cherchent de nouveaux langages, où se renouvellent la pensée et le sens de vivre et d'agir. En effet, le discours politique est en manque d'un *récit collectif* qui intégrerait et le besoin de reconnaissance identitaire, et la nécessité de la partager avec la diversité des autres. Des remèdes à cette défaillance foisonnent pourtant dans les forums internationaux et les gouvernances nationales : « exception culturelle », « diversité culturelle », « multiculturalisme », « plurilinguisme ». Mais ils restent à spécifier et à mettre en pratique.

La France peut-elle contribuer à cette *nouvelle vision de la culture internationale* que réclame la dynamique critique de la globalisation ? Contre l'*universalisme* qui banalise traditions culturelles et expressions modernes, contre le *communautarisme* qui juxtapose entités sociales et culturelles, la conception française issue des Lumières, portée par des ambitions républicaines, respecte les diversités, tout en affirmant qu'elles sont traductibles, interprétables, partageables.

Cette *troisième voie* dont la France se fait la zélatrice sur la scène internationale, reste insuffisamment comprise par ses promoteurs mêmes – français –, et par leurs partenaires agacés. Elle doit être explicitée.

À l'écart de tout patriotisme nationaliste, le temps est venu de *décomplexer l'identité nationale* et d'affirmer les contributions spécifiques de notre pays dans divers domaines de la vie sociale : le développement culturel, son rôle dans l'histoire des Français, sa valeur internationale que les autres peuples peuvent faire leur. Dans cet esprit, la France et le Canada sont les principaux promoteurs de la *Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Adoptée en octobre 2005, elle est une étape majeure pour l'émergence d'un droit culturel international. En se proposant de « stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples » (art. 1-D), la *Convention* affirme aussi le « droit souverain des États de conserver, adopter et mettre en œuvre les politiques et les mesures » appropriées (art. 1-H). Elle définit le « contenu culturel » comme ce qui « renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des entités culturelles ». Ainsi la culture comprend-elle aussi bien la *laïcité* comme « sens

symbolique », « valeur culturelle », voire « dimension artistique », que des « moyens d'expression » multiples – des *langues aux industries culturelles*.

Un des traits distinctifs de la culture française tient aux *liens étroits que l'histoire du pays a forgés entre les diverses expressions culturelles et la langue française elle-même*. Cet alliage, qui fait de la langue et de la littérature un équivalent du sacré en France, et simultanément un appel au respect universel d'autrui, est unique au monde. Un *désir pour la langue française* persiste à travers la globalisation, perçue comme une *manière d'être au monde* (expérience subjective, goût, modèle social et politique, etc.).

3. Pourtant, le terme même de « francophonie » est devenu un piège. Si la langue française est le « socle de la République » et une « priorité de la diplomatie française », selon les propos, le 20 mars 2008, du Président de la République à la *Journée internationale de la francophonie*, la francophonie ne manque pas d'être stigmatisée comme une revendication nationaliste, maquillage postcolonial d'une *Real Politik* affairiste, l'opinion française nourrissant elle-même un « désamour passionné » (Patrick Bloche) pour ce « concept flou et dévalorisé » (Louis Duvernois), né d'un « désir ressenti hors de France » (Boutros Boutros-Ghali).

Amorcée par les voix africaines des Présidents Senghor (Sénégal) et Hamadi Diori (Niger), ainsi que de Habib Bourguiba (Tunisie), ambitionnée comme un *Commonwealth* français au premier sommet de la Francophonie, convoqué par François Mitterrand à Versailles en février 1986, la lente constitution d'une francophonie culturelle, économique et politique s'ouvre aujourd'hui à un nombre croissant de pays. Mais les jeunes générations issues de l'immigration aussi bien que d'origine française s'en méfient ; des écrivains mettent en question ses risques discriminatoires (quelle différence entre littérature « française » et « francophone » ?) ; des personnalités politiques réclament des audits (Rama Yade). La francophonie doit être réinventée dans son concept et ses institutions. Le premier pas consisterait à *ne pas la dissocier de la défense et de la promotion de la culture française dans son ensemble*, porteuse d'un message de diversité, dans un esprit de développement, de coopération et de solidarité.

Le terme « message » lui-même suscite des ambiguïtés analogues. Contaminée par l'homogénéisation et la banalisation en cours, une « déclinologie » néfaste est à l'œuvre, qui pousse la pensée « politiquement correcte » à récuser la créativité des nations au sein du multiculturalisme. Ne cédon pas à ce défaitisme : assumons les potentialités innovantes de l'héritage, notamment linguistique, dans et à travers lequel se sont constituées les diversités culturelles, régionales et nationales, ainsi que le respect et la promotion par la République des libertés individuelles et collectives.

Il y a matière à message dans l'action culturelle extérieure de la France et dans la francophonie. Quand des mouvances émergentes tentées par le

totalitarisme et l'intégrisme menacent les démocraties ébranlées par leurs inflations néoconservatrices, il n'existe pas d'autres recours aux impasses des modèles politiques et gestionnaires périmés que de mobiliser les énergies culturelles, notre époque ayant l'avantage sur les autres de les chercher non dans *une* civilisation, mais dans le partage des diversités *chez tous et entre tous*. Il ne s'agit pas de s'aveugler sur l'« exception » ou le « messianisme » intrinsèque de « la culture française d'hier, et de la culture francophone de demain » pour apporter des « réponses » « aux questions décisives que nous pose la civilisation » (comme le croyait encore, et à juste titre, André Malraux devant la Conférence de Niamey en 1969). Mais il faut assumer aujourd'hui nos points forts, analyser nos impasses et promouvoir, en synergie avec l'Union européenne (UE), les signataires de la *Convention de l'Unesco* et toutes les bonnes volontés, une réelle diversité du monde à venir.

Ainsi compris, le message culturel de la France est une incitation à défendre et soutenir les *autres cultures* dans le même esprit de valorisation, dignité, créativité et partage réciproque. C'est *une philosophie universelle des expériences culturelles qui est à bâtir* à partir de nos ambitions, pour encourager *les autres pays à assumer et à faire fructifier leurs spécificités*.

Contre la menace rampante de la novlangue, d'une culture homogénéisée, le souci des diversités n'appelle pas un signe d'« égalité » illusoire (« tout se vaut »), mais de nouvelles compétitions, hiérarchies mobiles, rééquilibres délicats, pactes multipolaires (France/Allemagne, Russie/Tchéquie, Europe de l'Est/Europe de l'Ouest, Chine/Europe, Asie/Afrique, etc.), favorisés par le respect et le soutien des singularités, manifestées au théâtre, en architecture, dans le roman, la chanson, la danse, le cinéma...

4. Cette valorisation de la culture et de la langue a impulsé une forte implication de l'État dans l'action culturelle, publique ou privée, qui constitue un autre trait distinctif du message culturel de la France. Une politique active de soutien à la création et à ses institutions en résulte. Elle a vu fleurir des maisons de la Culture, des théâtres populaires et diverses aides et subventions à la création individuelle ou collective dans le domaine des arts plastiques, du cinéma, du livre, de la musique, du spectacle vivant, etc. Beaucoup nous les envient à l'étranger, et s'en inspirent pour tenter d'assurer la protection sociale des intervenants dans la promotion de la diversité culturelle qui commence à faire son chemin. Dans l'Hexagone, cette approche de la culture provoque un débat légitime : les uns s'en félicitent mais déplorent les insuffisances ; les autres, au contraire, la jugent étatiste et centralisatrice à outrance. La faiblesse, voire l'inexistence du mécénat n'en serait-elle pas une des conséquences ? Plus encore, la liberté multipolaire de la culture dans un monde lui-même multipolaire a-t-elle vraiment besoin de ministères ?

Cependant, le rôle culturel de l'État, pour majeur qu'il soit, ne s'accompagne pas moins d'un secteur privé puissant et en voie d'expansion, qui fait vivre les industries culturelles du livre et du cinéma, aussi bien que le vaste

univers des créations immatérielles protégées ou non par le droit de la propriété intellectuelle (de la musique au design et à l'architecture, de l'écriture à la traduction et à la création de nouveaux logiciels, de la gastronomie à la mode) ou celui du tourisme. Le délicat dosage entre ces deux versants, public et privé, qui fait partie intégrante du message culturel de la France, nécessite d'être actualisé dans le contexte de la globalisation et de la crise économique en cours. Il ne s'agit pas de se débarrasser de la gestion publique de la culture intérieure et extérieure, mais d'affiner le pilotage de l'État dans ce domaine ; de mettre en œuvre une meilleure action interministérielle ; et de favoriser la réactivité des divers intervenants et opérateurs culturels, en accentuant tout particulièrement le rôle de l'entreprise, du mécénat et de l'initiative privée.

5. Animée de cette vision, la politique culturelle française est indissociable de l'espace européen. Prudente, voire absente au début au projet européen, la conscience d'une unité culturelle européenne se dessine progressivement, au fur et à mesure que se développent les politiques culturelles de l'UE. Mais il nous manque encore l'audace intellectuelle et politique pour affirmer la spécificité de la culture européenne, de ses limites et de ses crimes, comme de ses avancées et de son avenir.

Aujourd'hui, l'Europe est une entité politique qui parle autant de langues, sinon plus, qu'elle ne comporte de pays. Ce multilinguisme est le fond de la diversité culturelle qu'il s'agit et de respecter – avec les caractères nationaux –, et d'échanger, mélanger, croiser.

Au XII^e siècle, Saint Bernard a fait de l'homme européen un sujet voyageur et amoureux dans son interprétation du Cantique des cantiques : *ego affectus est*. Avec les troubadours, contemporains des croisés, l'amour à mort, qui ne cesse d'exploser dans les heurts des religions, devint en Europe un objet de pensée et d'art, sceau indélébile du message européen. Au XVII^e siècle, Descartes révéla à la science naissante et à l'essor économique la discipline d'un *ego cogito*. Les charmes du libertinage au XVIII^e siècle cristallisèrent ce souci des singularités dans la *Déclaration des droits de l'Homme*. Après l'horreur de la Shoah, les Européens du XXI^e siècle affrontent une autre ère.

La diversité linguistique européenne est en train de créer des individus kaléidoscopiques capables de défier et le bilinguisme du *globish* (*global English*) imposé par la mondialisation, et cette bonne vieille francophonie qui peine à sortir de son rêve versaillais, pour en faire l'onde porteuse de la tradition et de l'innovation dans le métissage. Un *sujet polyphonique* émerge, citoyen polyglotte d'une Europe plurinationale. Le futur Européen sera un sujet singulier au psychisme intrinsèquement pluriel, parce que trilingue, quadrilingue, multilingue.

Utopie ? Ou unique antidote aux nouvelles versions de la banalisation et du totalitarisme ? L'étranger se distingue de celui qui ne l'est pas en ce qu'il parle une autre langue : c'est désormais le cas de tout Européen passant d'un pays

d'Europe à l'autre, parlant la langue de son pays avec celle(s) des autres. Nous ne pouvons plus échapper à la condition d'*étrangers* qui s'ajoute à notre identité originaire, et devient la doublure de notre existence.

Au fil de la « crise des valeurs », des messages idéologiques ou religieux nous proposent, contre le manque de repères, leur Vérité Absolue comme Repère Absolu. L'expérience européenne de l'identité plurielle nous ouvre une *autre* perspective, et la seule *moderne*, parce que véritable alternative à la surenchère entre certitudes dogmatiques : la pluralité identitaire. *Car si le monde globalisé ne veut pas se réduire au schéma d'un universel uniforme et absolu, il lui faudra cultiver des diversités culturelles qui se doivent attention et respect.*

Nous manquons de « sens » ? Nous avons perdu « le lien » ? *Or, ce qui « fait sens », n'est-ce pas la diversité des singuliers* quand elle résiste à la banalisation et à l'automatisation ? *Le lien, n'est-il pas la traductibilité possible de nos divers langages*, sensibilités, histoires, nations, sexualités, identités ? Leur partage ? Le multilinguisme est le laboratoire de ces mutations en cours : la réponse la plus nuancée, la plus concrète aux tentations fondamentalistes. *Et l'Europe, l'espace d'un pari sur la traduction possible de ces diversités, d'abord linguistiques.*

6. La situation internationale place l'ambition d'une « diplomatie d'influence » devant la nécessité de trouver un nouveau souffle. Précurseur par l'importance qu'elle accorde à l'action culturelle de sa politique étrangère, et bien qu'elle maintienne cette perspective aujourd'hui, *en pratique* et de plus en plus la France se laisse rejoindre, rattraper, voire dépasser par les initiatives culturelles internationales de ses voisins européens (Angleterre, Allemagne, Espagne), mais aussi par celles des « pays émergents », comme la Chine, qui ne lésinent ni sur les moyens ni sur les efforts d'imagination pour implanter hors de leurs frontières leur message culturel.

Notre pays s'étonne de découvrir que l'esprit de la diversité semble survivre aux crises de la démocratie américaine pour s'affirmer dans les projets politiques de la nouvelle présidence des États-Unis. Ce contexte géopolitique transformé rend déjà obsolète une improbable compétition avec le « modèle américain ». Il devrait, de surcroît, inspirer la refondation du message culturel français qui, en s'appuyant sur les leçons de son expérience complexe, serait en mesure de porter la politique de multiculturalisme au-delà des communautés d'un État, jusque dans l'arène internationale du monde globalisé, pour promouvoir *la diversité des expressions culturelles de tous.*

Tel est le pari qui découle de l'histoire du message culturel de la France, et qui rend possible la vocation interculturelle de la francophonie, si nous sommes capables d'en faire le bilan exigeant, en l'accompagnant de propositions concrètes et d'actions efficaces.

I - PROMOUVOIR UNE ACTION CULTURELLE EXTÉRIEURE PLUS COHÉRENTE ET PLUS INTERMINISTÉRIELLE AU SERVICE DE LA DIVERSITÉ

En France, la culture est largement une affaire de l'État, sur le territoire national comme à l'étranger. Depuis la fin du XIX^e siècle, la diffusion de la langue et de la culture françaises sont un des volets de la politique extérieure conduite par le ministère des Affaires étrangères. Un grand nombre d'acteurs et de modes d'intervention ont été mis en place dès cette époque et ils ont su évoluer pour s'adapter aux évolutions du monde. Ces acteurs sont, d'une part, ce que l'on appelle traditionnellement « le réseau », et, d'autre part, des opérateurs dont l'action culturelle extérieure est la mission principale. Cet héritage précieux doit impérativement s'adapter aux nouvelles conditions de la mondialisation. Il importe aussi que l'action culturelle extérieure, qui ne peut plus être coupée de la politique culturelle intérieure, soit conduite de manière plus volontariste et plus interministérielle.

A - RATIONALISER ET RÉNOVER L'ACTION DU RÉSEAU FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Par le décret du 16 mars 2009, la réforme de l'organisation du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) resserre l'organigramme, en vue d'une meilleure efficacité. L'ex-Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), qui gérait le réseau et répartissait les crédits entre les postes et les opérateurs, est intégrée dans la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGMDP). Celle-ci comprend : la direction de l'économie globale et des stratégies de développement, la direction des biens publics mondiaux, la direction de la politique culturelle et du français, la direction des politiques de mobilité et d'attractivité. Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères et européennes a annoncé, à l'occasion de la conférence de presse du 25 mars 2009, la fusion des instituts déjà existants, des centres culturels français et des services culturels des ambassades sous le label unique « Institut français », placés sous l'autorité de l'ambassadeur, ainsi que le projet de créer une nouvelle agence qui devrait étendre les missions actuelles de CulturesFrance.

1. Un réseau exceptionnel mais en souffrance, face au « désir de France et d'Europe »

1.1. Un réseau unique et prestigieux

La France dispose d'un formidable réseau culturel extérieur, unique au monde par sa diversité et par son ampleur. Ce réseau comprend, à côté des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), dirigés par un conseiller culturel sous l'autorité de l'ambassadeur :

- 151 instituts et centres culturels relevant directement des ambassades. Lieux de culture, de pensée et de convivialité, ils

apportent une offre d'enseignement du français, un espace de lecture de revues et de journaux français, une bibliothèque avec les nouveautés du livre. Ils participent aux débats d'idées, programment des rencontres avec des personnalités et organisent des manifestations culturelles en fonction des espaces dont ils disposent : expositions, petits concerts, séances de cinéma, voire représentations théâtrales.

- 449 écoles et lycées français homologués accueillant plus de 253 000 élèves, dont seulement 95 000 Français ; les effectifs et, tout particulièrement, le pourcentage d'élèves étrangers sont en augmentation régulière.
- Les Alliances françaises fondées en 1883, constituent des organismes de droit privé. Aujourd'hui, l'Alliance française comprend 1 071 associations, implantées dans 133 pays, qui forment chaque année plus de 450 000 étudiants et accueillent 6 millions de participants lors d'événements liés à la francophonie. Leur fréquentation augmente d'environ 4 % par an. Ce fabuleux outil culturel ne coûte que 41 millions d'euros par an, pour le traitement de 300 professeurs détachés, dont le nombre est en diminution régulière depuis vingt ans (85 agents expatriés dans 65 Alliances en Europe et dans les pays industrialisés), et une subvention de fonctionnement de 3 millions d'euros. 85 % des Alliances sont des associations autonomes sans but lucratif, gérées par des bénévoles et à leurs risques dans leurs pays respectifs. **C'est le plus grand réseau culturel de ce type au monde et le seul à fonctionner ainsi.** La réforme intervenue en janvier 2008 transforme l'association Alliance française en une Fondation faisant appel au mécénat. Elle accorde le label Alliance française, favorise la création de nouvelles Alliances, et envoie dans différents pays des experts qui apportent un conseil technique et pédagogique.

1.2. Des efforts difficiles de rationalisation du réseau

Ainsi constitué, **le réseau culturel français souffre** – dans son concept, dans la gestion de ses supports, de ses acteurs et dans ses actions – **d'une approche souvent très traditionnelle de la réalité socio-culturelle mondiale.** Il connaît en outre des difficultés liées à la multiplicité des lieux et des intervenants, ainsi que des incertitudes sur sa pérennité et ses moyens, alors que **le British Council et le Goethe Institut offrent une image unique et claire.** Enfin et surtout, il doit faire face à de nouveaux partenaires (privés, publics et individuels) en croissance exponentielle, pour s'adapter à une mondialisation décentralisée. **Malgré des efforts considérables de modernisation opérés ces dernières années et toujours en cours, il n'en demeure pas moins que les acteurs de la politique culturelle extérieure, ses usagers et les destinataires ne perçoivent pas clairement sa spécificité.** Face à la complexité des offres

culturelles et de leurs promoteurs sur la scène internationale, **les multiples services français ont du mal à être au cœur de l'action diplomatique comme à trouver leur place distinctive et à la rendre attractive**. Hésitant entre, d'une part, la valorisation du prestigieux patrimoine traditionnel et, de l'autre, les nouvelles expressions culturelles (« cultures urbaines », avant-gardes littéraires et artistiques, recherches en sciences humaines, etc.), ils peinent à trouver l'équilibre en fonction du pays d'accueil, et encore plus à promouvoir leurs actions par des « percées » significatives dans les médias locaux.

Ce réseau doit s'adapter en permanence face aux évolutions du monde et aux contraintes budgétaires. Ainsi, le nombre élevé de centres culturels français en Allemagne, mis en place après la Seconde Guerre mondiale pour favoriser le rapprochement entre la France et l'Allemagne, ne se justifie plus cinquante ans après : 15 de ces centres ont été supprimés entre 1999 et 2008 pour permettre une présence française dans des zones plus sensibles, par exemple à Sarajevo. Au total, 19 centres ont été fermés en Europe occidentale de 2000 à 2006, et c'est à partir de ces fermetures que se sont faits les redéploiements dans d'autres régions du monde : à Tachkent et Tbilissi en 2002, à Bakou en 2003, à Pékin en 2004.

Ces fermetures font l'objet de nombreuses critiques et donnent lieu à un vif débat, d'autant plus qu'elles s'accompagnent de fortes diminutions de crédits pour l'animation du réseau (de 71,9 M€ en 2008 à 65,8 M€ en 2009). Tous les intervenants et intéressés dénoncent un « budget sinistré », qui ne s'accompagne d'aucune vision claire en termes de restructuration.

1.3. Un désir de France toujours vivace et des initiatives innovantes

Bien que des voix diverses et des médias influents ne cessent de proclamer « la mort de la culture française », ici comme ailleurs, le désir de France et du français ne se signale pas seulement dans le regret lancinant sous-jacent à cette plainte. L'intérêt persistant que suscitent à l'étranger les déplacements de nos écrivains, architectes, artistes ou scientifiques prouve que la créativité de ces hommes et femmes est en résonance avec les préoccupations et les sensibilités contemporaines à travers le monde, et qu'elle est reçue comme un encouragement à approfondir des expériences singulières et diversifiées, à l'encontre de la pente inexorable vers la stéréotypie et la banalisation. La difficulté que rencontrent nos réseaux pour équilibrer la promotion de notre héritage culturel, qui continue d'impressionner au-delà des nos frontières, avec la mise en valeur des réalisations contemporaines, semble heureusement surmontée – du moins dans les pays développés – par des initiatives et des financements locaux, publics et privés, faisant appel aux savoirs et aux expertises des créateurs français.

Parallèlement, des initiatives innovantes sont en cours, qui introduisent une nouvelle vision de la politique culturelle extérieure.

Ainsi, forts de la conception française de la diversité culturelle, les services culturels français sont les seuls à assurer la promotion du cinéma non seulement français, mais latino-américain, espagnol ou italien en... Floride ! Cette multilatéralité se pratique aussi dans le domaine du théâtre ou de la peinture dans d'autres Instituts français qui deviennent des pôles de diffusion de la culture du Sud.

Ainsi l'Institut français de Rangoon organise des débats d'idées, par exemple, sur la confrontation des convictions, la diversité des expériences religieuses, et celui de Haïfa-Nazareth sur les problèmes d'identité et de statut des femmes.

De leur côté, les Instituts français de Beersheva et du Néguev ont développé la coopération entre les milieux universitaires, français et israélien, dans le domaine des sciences humaines.

1.4. Le réseau face à une gouvernance multipolaire

À l'encontre des tendances persistantes de crispations identitaires, la globalisation réveille aussi de fortes aspirations pour une gouvernance multipolaire. **Le réseau culturel français se trouve confronté dès lors à de nouveaux défis.**

a) Le défi européen

Le temps semble mûr pour mettre en œuvre une idée encore, et paradoxalement, neuve, en France comme en Europe : **il existe une culture européenne** kaléidoscopique, tissée de diversités. Tous les acteurs reconnaissent que la promotion d'une nouvelle conception de la culture européenne, aussi bien que la spécificité du message français dans ce contexte nouveau, suscitent un intérêt croissant, dans lequel le désir l'emporte de plus en plus sur la méfiance. Il est indispensable de développer un sens cohérent de l'intérêt national au sein du partenariat européen, dans lequel nous sommes alliés mais aussi concurrents. **Ainsi, la France pourrait-elle être capable de porter des projets innovants pour rendre la politique européenne elle-même plus adaptée à la diversité culturelle. Avec une autonomie relative et une vision d'ensemble, nous obtiendrons davantage de souplesse et de réactivité dans les tensions de la globalisation.** Enfin, l'Europe est présente sur tous les continents grâce aux 21 Pays et Territoires d'Outre-mer associés à l'Union, qui pourraient concourir davantage au rayonnement de son message.

Dans cette perspective, **il est envisageable soit de coopérer étroitement avec les organismes culturels extérieurs des autres pays de l'UE**, en conservant les autonomies institutionnelles respectives ; **soit de procéder à des colocalisations** (projets avancés avec nos partenaires allemands, britanniques, espagnols, italiens : à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace européen) ; **soit d'opérer des fusions** avec eux à moyen ou à long terme.

Les services culturels français et allemands ont engagé depuis longtemps une coopération institutionnelle qui vise à rapprocher les structures et à mutualiser les moyens, en synergie avec le niveau local. Des colocalisations se sont produites, à partir de 2004, fruits de la mutualisation des locaux diplomatiques, consulaires ou culturels à Ramallah, à Luxembourg et à Palerme.

Il existe également des colocalisations entre les Alliances françaises et le Goethe Institut à Glasgow, à Manchester, à Porto et à Ekaterinbourg ; ainsi qu'avec les associations de promotion de la langue et de la culture allemandes, sous couvert du Goethe Institut (à Lahore au Pakistan, à Santa Cruz en Bolivie et à Kampala en Ouganda) ou indépendantes (à Niteroi au Brésil et à Bologne). Il est envisagé de réaliser un centre culturel franco-allemand à Moscou.

b) L'enjeu de la mondialisation pour le réseau

Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne bénéficient d'un partenariat privilégié. Pour nombre de ces pays, les Instituts français sont des lieux de liberté et de culture par excellence. C'est là que se trouvent bien souvent le théâtre, l'auditorium, la salle de cinéma ; c'est là que nombre de jeunes artistes et de troupes débutantes font leurs premières représentations. Néanmoins, pour beaucoup de jeunes de cette région du monde, le réseau n'est qu'une prolongation d'une idée coloniale qu'ils rejettent, avec le réseau lui-même, soupçonné d'ingérence. Il importe impérativement de rétablir la confiance, en montrant que l'adaptation au monde moderne doit se faire dans le respect des principes senghoriens d'humanisme, de solidarité et de dialogue des cultures.

De nouvelles zones de partenariats culturels commencent à se dessiner dans d'autres régions du monde où s'élaborent des projets de coopérations économiques, politiques et stratégiques : le partenariat euro-méditerranéen relayé par l'Union pour la Méditerranée et la Fondation Euro-Méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures, l'Europe de l'Est, les Balkans, le Caucase, ou encore l'arc des Caraïbes. Tandis que l'UE a négligé de repenser et de réactualiser sa cohérence culturelle, ces nouveaux ensembles, qui se profilent à la faveur d'une mondialisation cherchant un second souffle dans une gouvernance multipolaire, sont en train, au contraire, de s'esquisser comme des forums de la diversité culturelle.

Dans ce contexte, les pays émergents et plus particulièrement les BRIC – Brésil, Russie, Inde, Chine – doivent être une priorité.

La France ne peut se contenter d'être un acteur régional si elle veut être un acteur mondial, et il lui faut ajouter à son tropisme africain traditionnel une stratégie culturelle forte, dans des zones géographiques décisives, qui souhaitent que sa présence, encore mineure, prenne de l'ampleur.

Le Brésil (en demande de francophonie), la Russie (avec une forte tradition francophone en crise), l'Inde (anglophone et difficile à aborder en raison de la

prédominance de la culture britannique) et la Chine (à déficit francophone, mais avec un désir de français et de France stimulé par l'attraction africaine) ont traditionnellement maintenu des liens très différents avec la culture française, et ils manifestent aujourd'hui des potentialités, elles aussi fort différentes, à l'égard des échanges culturels avec la France et par rapport à la diversité culturelle. **Il importe de porter l'intérêt de notre action culturelle dans les BRIC à la hauteur de l'intérêt économique et stratégique que suscitent ces pays.**

Quels que soient les efforts déployés et les résultats positifs obtenus, **force est de reconnaître que l'action culturelle de la France dans les BRIC reste limitée, voire modeste**, et cette faiblesse ne s'explique plus par les situations locales complexes et en pleine mutation, ni par la puissante offre internationale et la concurrence impitoyable. La difficulté endémique réside dans le fait que **ni les projets, ni les structures du réseau, les uns passablement conventionnels, les autres inutilement redondantes et compliquées, ne semblent à la hauteur des nouvelles réalités.**

Les politiques culturelles dans ces divers pays émergents nécessitent de mettre à jour les potentialités du réseau en restant très attentif à la demande, et sans sous-estimer la dimension culturelle dans les relations économiques. Il convient parfois de dissocier le contenu du message culturel français, qui peut naturellement passer par la langue nationale mais aussi, le cas échéant, par l'anglais, de la diffusion de la langue française, dont l'attractivité est à promouvoir en fonction de la réception de ce message et de la culture locale.

2. Que faire ?

Concrètement, quelles propositions le CESE (Conseil économique, social et environnemental) peut-il et doit-il avancer, pour que les *potentialités du réseau puissent s'ajuster et répondre au moment historique ?*

- Le MAEE ne communique pas assez sur l'action culturelle extérieure. **Pour améliorer la compréhension et la lisibilité du message culturel de la France** par les intervenants, les opérateurs et l'opinion, **des actions pédagogiques et médiatiques en France et à l'étranger sont à entreprendre**, afin de faire apparaître et partager sa spécificité au croisement des acquis historiques (qui ont créé une identité forte) et de leur évaluation critique, au contact avec la diversité des cultures (qui permet à cette identité de s'ouvrir aux autres en créant des espaces d'expressions plurielles).
- Le CESE observe que l'intérêt même des Instituts français dans les pays industrialisés, et tout particulièrement en Europe occidentale, fait l'objet de discussions. Beaucoup reprochent au MAEE la suppression de centres culturels dans de nombreuses villes européennes. En revanche, beaucoup d'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire de conserver ces

emprises immobilières coûteuses et de moins en moins utiles pour le rayonnement de la culture française.

La diffusion de la culture française en Europe occidentale et dans les pays industrialisés passe, désormais, de moins en moins par les Instituts français. C'est une offre commerciale pour un public solvable qui doit être proposée dans les équipements culturels des villes. L'Institut français doit être essentiellement un lieu de rencontre, de convivialité, d'information sur la France et ses emprises immobilières pourraient, dans certains cas, être repensées.

- **Mais le CESE constate que cette politique de rationalisation de la gestion publique est insuffisamment expliquée et mal perçue. Elle n'est pas accompagnée d'une vision politique positive en termes de message culturel français.**
- **La diminution du nombre des instituts français en Europe occidentale est proche de ses limites.** Le CESE considère que la présence de ces lieux est indispensable en Europe orientale et dans les Balkans et insiste pour qu'aucune suppression n'y soit faite.
- **Pour conserver les acquis et rationaliser les actions diversifiées du réseau dans la diversité de la mondialisation tout en resserrant les coûts, il est souhaitable de répartir clairement les rôles entre les Instituts et les Alliances françaises, et de faire des services de coopération culturelle des lieux d'expertise.** Les décisions récentes du ministre des Affaires étrangères vont dans ce sens. Elles doivent cependant s'accompagner d'une vision ambitieuse pour une meilleure compréhension et une nouvelle dynamique de la politique culturelle française à l'étranger. Avec leur gouvernance locale et leur large part d'autofinancement, les Alliances françaises sont bien adaptées aux demandes actuelles. Il convient de favoriser leur développement, notamment dans les BRIC, pour assurer l'enseignement du français.
- **Pour le CESE, c'est le bon choix en fonction de la zone géographique qui doit guider la « diplomatie d'influence » lorsqu'elle est confrontée aux restrictions budgétaires.**

Il est nécessaire de maintenir l'autonomie de la présence culturelle française dans les pays européens, en envisageant des activités coordonnées avec nos partenaires européens, la *fusion* éventuelle ne devant se faire – par exemple dans certains pays de l'Europe de l'Est – qu'à moyen terme. De même, là où le « désir de français » est suffisamment fort, comme en Amérique du Sud, des *coopérations* entre partenaires européens seraient, à l'heure actuelle, préférables aux *fusions*. En revanche, celles-ci peuvent être réalisées à court terme dans certains pays d'Afrique et d'Asie. Mais toute précipitation dans ce

domaine, dictée par des impératifs financiers et qui risqueraient de détruire le réseau, ne peut qu'être préjudiciable à tous les intéressés.

- Au-delà de ses zones d'influence traditionnelles, **la France doit répondre au nouveau défi des BRIC, afin de conquérir les jeunes publics et les élites, de renforcer les échanges interuniversitaires, et de promouvoir l'attractivité du message français ainsi que la défense et la promotion de la diversité.**
- **Les DOM (Départements d'Outre-mer) et les TOM (Territoires d'Outre-mer) devraient être davantage utilisés comme point d'appui de notre action extérieure.** La mixité linguistique (langues créoles coexistant avec le français) et culturelle de ces départements et territoires, que reflètent leurs réalisations littéraires et artistiques, ainsi que leur proximité avec des zones géographiques à forte présence de langue anglaise, en font des chantiers prioritaires du message culturel français. Leurs universités, les directions régionales des affaires culturelles et des opérateurs culturels pourraient accroître le rayonnement de la France à l'étranger, en multipliant des partenariats universitaires et des projets culturels avec les pays voisins.

B - RENFORCER L'EFFICACITÉ DES OPÉRATEURS

Pour faire face à la diversité des tâches et des acteurs, l'État doit se doter d'opérateurs efficaces, leur donner des orientations précises et assurer sur leur action une tutelle effective.

1. Les nombreux opérateurs de la politique extérieure

Ils interviennent dans trois domaines :

1.1. La diffusion de la culture

CulturesFrance est une association (loi de 1901) créée en 2006 par la fusion de l'Association française d'action artistique (AFAA) et de l'Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF), elles-mêmes ayant respectivement auparavant absorbé, l'une « Afrique Création », l'autre l'Association universitaire pour le développement et la communication en Afrique et dans le monde (AUDECAM) et le Club des lecteurs d'expression française (CLEF).

CulturesFrance possède un large champ d'actions qu'elle décline en cinq domaines : arts vivants, architecture, arts de la scène ; coopération et ingénierie culturelle ; Afrique et Caraïbes en créations ; publications et écrits ; patrimoine cinématographique. Elle exerce sa mission en liaison avec les institutions culturelles françaises et avec le réseau culturel français à l'étranger. Elle est soumise à la double tutelle du MAEE et du MCC (Ministère de la Culture et de

la Communication) qui, à eux deux, contribuent respectivement à hauteur de 75 % et de 8,2 % de son budget.

1.2. L'action éducative et l'accueil

a) L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Établissement public administratif, créé par une loi de 1990, il est chargé de la répartition et de la gestion des moyens humains et financiers mis à la disposition du réseau scolaire français dans tous les pays. Son conseil d'administration est placé sous la présidence du directeur de la DGCID devenue DGMDP. Elle suit l'activité des 449 établissements homologués. Parmi ceux-ci, elle gère directement 74 lycées, et a passé convention avec 172 autres établissements, qui forment le « réseau » proprement dit de l'AEFE, lequel accueille 174 200 élèves, dont 46 % d'élèves français. Leur nombre est stable depuis de nombreuses années. L'Afrique demeure la 1^{re} zone d'implantation avec 42 établissements en gestion directe suivie par l'Europe (26 lycées en gestion directe).

b) CampusFrance

Créée en avril 2007 sous la simple forme d'un GIP (Groupement d'intérêt public) dont la durée expire en 2010, l'Agence CampusFrance est le regroupement des trois opérateurs de la mobilité universitaire internationale :

- l'ancien GIP, Edufrance, qui avait été créé en 1998 pour assurer une promotion offensive de l'offre française d'enseignement supérieur et qui comptait 188 établissements d'enseignement supérieur adhérents dans 45 pays ;
- le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), établissement public assumant un ensemble de fonctions ayant trait à la vie étudiante ; sa direction internationale assure l'accueil et le séjour des boursiers du gouvernement français et des gouvernements étrangers, à l'exception des boursiers des anciens « pays du champ » qui relèvent d'Egide ;
- Egide, association de la loi 1901, chargée, d'une part, de l'accueil des personnalités étrangères invitées par le MAEE ainsi que des missions d'experts internationaux, et, d'autre part, de la gestion de certaines catégories de bourses (pays du champ, bourses de stages, hormis linguistiques, bourses d'excellence Eiffel, etc.).

CampusFrance dispose d'antennes à l'étranger, placées sous l'autorité des ambassadeurs et chargées de présenter l'offre universitaire française. Structure souple et en pleine évolution, elle souffre de l'ambiguïté d'une gestion souvent conflictuelle entre le MAEE et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'élaboration d'un nouveau regroupement, de nouvelles missions, et d'un nouveau statut juridique est actuellement en cours.

1.3. L'audiovisuel extérieur

L'audiovisuel extérieur fait, depuis plus de dix ans, l'objet de nombreuses réformes. Ses outils essentiels sont TV5 Monde, Radio France internationale (RFI), Canal France international (CFI) et France 24 dont la création a entraîné une réorganisation profonde du dispositif. La holding « Audiovisuel extérieur de la France (AEF) » a été instituée le 4 avril 2008 pour coordonner l'action en ce domaine. Elle comprend deux filiales : France 24 et RFI et un partenaire, TV5.

1.4. D'autres opérateurs, dont la promotion de la langue et de la culture n'est pas la mission essentielle

Il s'agit, notamment, de l'**Agence française pour le développement** (AFD), qui n'a pas pour mission de promouvoir la culture et la francophonie, mais qui joue un rôle majeur pour le développement de l'éducation dans les pays en développement et tout particulièrement en Afrique. **Une parfaite coordination entre ses actions dans ce domaine et les actions en faveur de la francophonie doit être assurée.**

De nombreux autres opérateurs culturels, placés sous la tutelle du MCC, concourent également, pour une partie de leurs activités, à la promotion de la culture française dans le monde, comme le Centre national du livre (CNL) pour l'aide à la traduction, la Bibliothèque nationale de France (BNF) pour le volet français du projet *Europeana*, le Centre national du cinéma (CNC), et bien d'autres.

2. Transformer CulturesFrance en EPIC

L'action de CulturesFrance ne pourra trouver sa pleine capacité qu'en se dotant de nouveaux statuts juridiques.

Le CESE préconise de transformer CulturesFrance en établissement public industriel et commercial (EPIC), le statut d'EPIC offrant plus de souplesse pour l'action que celui d'établissement public administratif.

Une loi est nécessaire pour créer un tel établissement. Ce texte devrait préciser les domaines de compétence de CulturesFrance ainsi que sa mission à l'intersection de la culture « intérieure » et de son message « extérieur ». Cette mission a pour objet de renforcer le dialogue et de promouvoir la diversité par l'échange permanent entre les cultures. Seule une véritable interaction interministérielle permettra à CulturesFrance de mener à bien ces missions.

La poursuite efficace de ces objectifs dépend de l'articulation précise entre cet opérateur et l'État, et de la définition du périmètre de CulturesFrance.

Il existe actuellement trois options possibles sur ce futur périmètre :

- soit conserver son champ d'action actuel, en l'affinant et en l'optimisant. On pourrait notamment lui confier la formation des ressources humaines du réseau ;

- soit regrouper CulturesFrance, CampusFrance et Egide en un opérateur unique. Cette solution, séduisante pour le MAEE, lui donnerait un instrument sur lequel il aurait une large maîtrise. Mais elle ne réglerait pas le problème de fond actuel : la coupure entre la politique culturelle nationale et la diffusion à l'extérieur. Elle ne permettrait pas davantage aux universités de se construire une véritable politique internationale. Le CESE ne la recommande donc pas.
- soit lui confier la gestion des Instituts français, voire du Service de coopération et d'action culturelle. Cette hypothèse conduirait à un très fort élargissement des missions de CulturesFrance : dans la mesure où il n'est pas possible de séparer les missions culturelles et les missions linguistiques des anciens centres et instituts, l'agence se verrait chargée de la mise en œuvre de la politique linguistique du MAEE. Cela entraînerait aussi une très forte centralisation des missions culturelles entre les mains de l'opérateur, et risquerait de priver le réseau de son efficacité locale et de ses capacités d'adaptation à la diversité des zones géographiques. Par ailleurs, comme le veut le principe d'autonomie des opérateurs, ces services échapperaient à l'autorité de l'ambassadeur, ce qui enlèverait à celui-ci des moyens importants d'action et d'initiative dans une diplomatie d'influence. Toutefois, un tel regroupement aurait l'avantage de donner à CulturesFrance la cohérence voulue, en mettant dans les mêmes mains initiatives et moyens de l'action jusqu'aux structures locales de diffusion. Il devrait donner également une forte impulsion aux établissements locaux dont l'intervention se situerait dans une stratégie culturelle et linguistique globale. CulturesFrance aurait ainsi un champ d'intervention comparable à celui du British Council ou du Goethe Institut, dont la mission est à la fois culturelle et linguistique. Une telle transformation nécessiterait que CulturesFrance soit à l'écoute des ambassadeurs et établisse ses programmes d'action en étant attentive à leurs priorités. En outre, en donnant à CulturesFrance une large palette pour agir, en en faisant un opérateur plus complet, cette réforme devrait favoriser une meilleure implication du MCC et contribuer à donner à la diffusion culturelle la vision globale qui lui fait aujourd'hui cruellement défaut.

Le CESE est d'avis que cette hypothèse très ambitieuse, et dont la mise en œuvre est très délicate, mériterait de faire l'objet d'une expérimentation dans quelques pays. En fonction des résultats de cette expérimentation, il pourrait être décidé ou non de revenir à un schéma proche de la situation actuelle, ou d'élargir l'expérience en envisageant la possibilité de regrouper les divers intervenants ainsi optimisés dans **un grand opérateur de l'action**

culturelle internationale, attentif à la volonté politique de l'État et aux cultures du monde.

3. Conférer aux opérateurs des missions précises et assurer une tutelle effective sur leur action

Actuellement, tous les opérateurs sont placés sous la tutelle de plusieurs ministères et sont financés sur des crédits provenant de missions différentes, ce qui rend difficile l'exercice de contrôle. De surcroît, plusieurs d'entre eux n'ont pas reçu de lettres de mission, ne disposent pas d'un contrat d'objectifs et de moyens et beaucoup n'ont pas de procédures d'évaluation ni d'indicateurs de résultats.

Le CESE estime que l'élaboration ou le renouvellement des contrats d'objectifs et de moyens doit être l'occasion de préciser les objectifs, les instruments pour les atteindre et les conditions de l'évaluation. Leur mise en place est une urgence pour chacun des opérateurs et les services de l'État chargés de la tutelle. Enfin, **la présidence de l'AEFE devrait être confiée à une personnalité extérieure** pour que la tutelle de la DGMDP puisse être effectivement assurée.

C - OPTIMISER LE PILOTAGE

1. Une fragmentation endémique de l'action culturelle extérieure

Elle est la conséquence du « Yalta de la culture », déjà critiqué par André Malraux, que relèvent la plupart des observateurs (« au ministère de la Culture, la culture en France ; au ministère des Affaires étrangères, le monopole de la culture à l'étranger ») et qui nuit à l'efficacité de notre politique culturelle extérieure. Seule une véritable interaction interministérielle permettra aux services de l'État et à ses différents opérateurs de mener à bien les diverses missions qui leur incombent.

La séparation entre ce qui relève du quai d'Orsay traditionnel et ce qui relève de l'ancien ministère de la Coopération, malgré l'intégration des services de ce dernier au ministère des Affaires étrangères en 1996, est encore très présente au sein de la DGMDP. Deux cultures et deux modes de gestion coexistent : le monde est séparé entre pays industrialisés et pays en développement.

La nébuleuse de la Francophonie se disperse entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses opérateurs (notamment l'Agence universitaire de la Francophonie – AUF – et TV5) et les divers ministères et leurs directions. Au sein du MAEE, c'est la DGMDP qui est chargée de la politique linguistique, avec l'appui des opérateurs, tandis que le Service des affaires francophones, relevant de la Direction générale des affaires politiques et de sécurité, assure les relations avec l'OIF et gère les crédits qui lui sont

destinés. La coopération, ainsi que la Francophonie, avec qui elle demeure jumelée, sont confiées explicitement au secrétariat d'État du même nom. L'Agence française de développement, on l'a vu, n'est, en principe, pas concernée. **Le CESE insiste pour qu'une solide coordination soit assurée entre ces services au sein du MAEE.**

Quant à la langue française, qui ne saurait être sans rapport avec la francophonie, elle relève de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du MCC, chargée de ce qui concerne l'emploi du français en France et de la coordination interministérielle. Dans le cadre de la réforme de ce ministère, il est prévu de rattacher la DGLFLF au secrétariat général du ministère. **Le CESE demande que toutes précautions soient prises pour que la délégation puisse continuer de jouer son rôle interministériel.**

Enfin, le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont un rôle essentiel pour l'enseignement du français et des langues étrangères, ainsi que pour l'accueil des étudiants étrangers.

Confrontée à l'effacement des frontières entre « intérieur » et « extérieur », culture et économie, coopération et développement – en Europe évidemment et d'une autre façon dans le monde globalisé secoué par l'émergence des diversités culturelles –, **cette fragmentation fait apparaître plus cruellement encore les insuffisances de notre action culturelle extérieure, et appelle une impulsion politique aussi bien que des transformations structurelles.**

Cette situation révèle un **manque de pilotage réel** et une **crise de la diplomatie culturelle** qui se traduisent par : un fort *décalage* entre le discours politique et la réalité ; une action *interministérielle déficiente* ; une *insuffisante priorité*, en termes d'influence et de financement, donnée sur le sujet au *MAEE* ; des *actions dispersées* et mal coordonnées ; des *réformes d'organigramme* qui tiennent lieu de réformes de fond ; une *diminution régulière des crédits*.

Une urgence s'impose : construire un projet stratégique et conduire une action décentralisée, capables de clarifier le message culturel de la France et de mieux l'adapter aux différentes régions du monde.

2. Les préconisations du CESE

Pour notre assemblée, il convient d'agir dans cinq directions :

- **L'affirmation de la modernité du message culturel de la France**, comme il a déjà été souhaité.
- **Le renforcement du pilotage politique de l'action extérieure de la France et de son caractère interministériel** :
 - par la création d'un *Conseil de l'action extérieure pour le développement et la culture auprès du Président de la République*.
 - Le Conseil de la création artistique, dont Marin Karmitz est le

délégué général, a pour mission de réfléchir à de nouvelles modalités de soutien à la création artistique et, à l'étape actuelle, ne devrait guère aborder les questions relatives à la diffusion extérieure ;

- par le renforcement de l'action interministérielle. Le ministre des Affaires étrangères étant le chef de file incontesté de l'action culturelle extérieure dont il donne les orientations, il importe que les autres ministres concernés deviennent des parties prenantes effectives d'une action à la fois intérieure et extérieure. Le Président de la République ou le Premier ministre pourraient adresser des instructions aux ministres de la Culture et de la Communication, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, pour les charger de prendre une part active à la diffusion de la langue et de la culture françaises, à la politique pour la francophonie, la diversité culturelle et le plurilinguisme, à l'accueil des étudiants et des élites étrangères en France.

- **La mise en valeur de la politique culturelle et linguistique**

Bien que les compétences dans le domaine économique et celles dans le domaine culturel soient de nature différente et justifient la séparation des deux secteurs (affaires économiques et globales d'un côté, affaires culturelles de l'autre), le **CESE considère qu'à l'heure actuelle l'action culturelle joue un rôle croissant dans l'économie et dans le pacte social**, qu'une « économie de l'intelligence » se propose en réponse aux modèles en crise, et que, compte tenu de cette dimension économique et sociale de la culture dans ses expressions diverses, y compris linguistiques, **une recherche de cohérence entre le domaine économique-social et le domaine culturel ne devrait pas conduire à l'effacement des spécificités, ni à une perte de la visibilité de l'action culturelle.**

À cet égard, le CESE regrette que la DGMDP ne porte pas le terme « culture » dans son titre. Il insiste pour que la Direction de la politique culturelle et du français travaille en coordination étroite : avec la Direction des politiques de mobilité et d'attractivité pour promouvoir l'enseignement supérieur français ; avec la Direction de l'économie globale et des stratégies du développement, pour ce qui concerne l'action conduite par ce service en matière d'enseignement et de formation et en matière culturelle ; et, enfin, avec la Direction générale des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie au sein de laquelle se trouve le Service des affaires francophones.

- **L'engagement sur un budget enfin stabilisé et mieux structuré**

Il est très difficile de retrouver les crédits consacrés à l'action culturelle extérieure et à la francophonie dans les documents

budgétaires. Trois missions sont concernées : la mission « **Action extérieure de l'État** » et la mission « **Aide publique au développement** » qui relèvent du MAEE, la mission « **Médias** » qui relève du MCC.

La mission « Action extérieure de l'État » au sein du MAEE est dotée de 2,28 milliards d'euros de crédits de paiement ; 21,4 % sont consacrés au programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique ». Doté de 490 millions d'euros, ce programme met en œuvre la coopération avec les pays développés dans le domaine culturel, audiovisuel, scientifique, technique et universitaire, dont l'animation est confiée aux services de coopération et d'action culturelle. Ce même programme 185 gère aussi les subventions aux opérateurs Agence pour l'enseignement du français à l'étranger, CampusFrance et CulturesFrance. Les crédits sont en diminution sensible en 2009 par rapport à 2008 ; le nombre d'emplois équivalent temps plein est passé de 1 280 à 1 235. **Les moyens accordés à la promotion de la culture française et en faveur du développement linguistique ne sont donc pas à la hauteur des ambitions affichées.**

Par ailleurs, les actions menées pour encourager la diversité culturelle et la promotion du français ne sont pas financées par la même mission, selon qu'elles s'adressent aux pays industrialisés et aux pays éligibles à l'aide au développement. Pour ces derniers, l'essentiel des crédits consacrés à la culture et à l'enseignement du français est inscrit dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en voie de développement » ; mais **ces crédits ne sont pas identifiés en tant que tels et il est donc impossible de retrouver leur montant,** éparpillé dans différentes « actions », en étudiant les documents budgétaires. Seuls les crédits versés aux opérateurs sont présentés de manière globale, avec leurs diverses provenances, dans ce programme. Il est plus difficile encore de retrouver l'information quand les crédits sont versés à l'Agence française de développement.

Une telle situation est très regrettable car elle interdit d'avoir une vision claire et globale de notre effort financier et donc une bonne compréhension de l'action de notre pays. Le discours politique lui-même n'appréhende pas cette action dans sa globalité.

Le CESE insiste pour qu'un document de politique transversale fasse apparaître la totalité des crédits consacrés à la culture, à l'enseignement du français et à l'enseignement en français, afin de disposer d'informations claires pour encourager de manière cohérente la diversité et promouvoir le français.

- **L'organisation d'une meilleure politique des ressources humaines**

Le réseau bénéficie des compétences de certains agents de statuts divers, dont il convient de sécuriser la situation. Il s'agit le plus souvent des professeurs de français ou des spécialistes de la culture de leur pays de résidence. Les recadrages en cours ou proposés nécessitent des manageurs. **Ils appellent donc un recrutement adapté des intervenants dans le réseau et une politique énergétique de formation continue pour un grand nombre des personnels actuellement en fonction.**

II - RÉINVENTER LE CONCEPT ET LA POLITIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, DE LA FRANCOPHONIE ET DU PLURILINGUISME

Le culte que les Français vouent à la langue française, et qui dépasse la simple préférence pour la langue maternelle, est un signe distinctif de la culture nationale. Le Dictionnaire qu'établit l'Académie française et l'engouement pour les prix littéraires sont des exemples frappants de cet attachement qui fait de notre culture littéraire un lieu privilégié de la pensée, domaine relevant en général de la philosophie ou de la théologie. Depuis la Renaissance et les Lumières et jusqu'à aujourd'hui, les débats sur la langue et le foisonnement des expériences littéraires sont devenus ainsi le laboratoire de cette « exception française » qu'est la laïcité. Pourtant, si, dans les meilleurs des cas, un patriotisme raisonné accompagne le goût du français et la passion des belles-lettres, ceux-ci alimentent souvent des crispations nationalistes qui entraînent, par contrecoup, une aggravation du doute cartésien et une surenchère plus ou moins défaitiste de l'ironie française. Le déni de l'héritage national et la ruée de certaines élites vers l'anglais, au détriment du français qui recule dans le monde, font le terreau des revendications souverainistes du populisme. Et l'on constate un phénomène paradoxal : les plus fervents adeptes du « génie français » et de la « francophonie » ne se dénombrent-ils pas parmi les fondateurs de la francophonie, nés dans l'empire colonial et dont le français ne fut pas la langue maternelle ? ou chez des écrivains et intellectuels qui ont adopté le français comme une nouvelle « langue d'adoption » ? ou parmi les étudiants, les « apprenants le français », dans les Alliances françaises hors de l'Hexagone ?

Pratiquée initialement avec fierté parce qu'on l'estime porteuse de valeurs universelles, et parce qu'on attribue à la langue française des qualités de clarté dans le raisonnement et de précision dans la nomination des sensations, la francophonie court aujourd'hui le risque de se figer en une sorte de ZEP (Zone d'éducation prioritaire), de « zone sensible ». Vécue comme un « effet secondaire » du colonialisme, pour le meilleur ou plutôt pour le pire, et quand elle n'est pas complètement rejetée, la francophonie est souvent mal comprise, mal tolérée. Bien des Français de souche auraient tendance à la bouder, tandis que des écrivains et intellectuels dits « francophones » la redoutent comme une étiquette ambiguë, voire discriminatoire (un livre, un auteur, serait-il « francophone » parce qu'il n'est pas « vraiment français » ?).

A - UNE POLITIQUE DÉCOMPLEXÉE POUR LA LANGUE FRANÇAISE

1. Développer une approche volontariste mais réaliste

Le recul du français dans le monde, qui doit être évalué avec objectivité, s'accompagne du développement de la Francophonie institutionnelle et d'un « désir de français et de France ».

1.1. Évaluer à leur juste mesure les positions du français dans le monde

Jusque dans les années 1980, et ce grâce à l'entrée des nouveaux États africains francophones à l'ONU (Organisation des Nations unies), après leur indépendance, le français a tenté de rivaliser avec l'anglais comme langue de communication internationale. De fait, à partir de l'entrée du Royaume-Uni dans l'UE, il cesse d'être la seule langue de communication à Bruxelles pour être progressivement devancé par l'anglais. Ce recul s'est accéléré brutalement après la chute du mur de Berlin. L'anglais est partout, et de très loin, la première langue étrangère enseignée, il domine fortement dans les réunions des organisations internationales, comme dans les travaux de l'UE.

L'Union européenne est le lieu même du plurilinguisme. Depuis son origine, l'UE a eu une politique linguistique interne originale : alors que les organisations internationales ont toutes arrêté une liste limitative de langues officielles et de langues de travail, l'UE, dans le souci de marquer l'égalité de ses États membres, s'y est toujours refusée. Le premier texte qu'elle a adopté, le règlement n° 1, précise la liste de ses langues officielles qui sont celles de chacun de ses États membres. Elles sont ainsi passées de quatre à vingt-trois. **Ce respect fondamental pour la diversité linguistique, et la profusion linguistique qui en résulte, l'a conduit paradoxalement à utiliser de plus en plus l'anglais.** La Commission européenne a l'anglais, le français et l'allemand comme langues de travail : en 1995, 45 % des documents qu'elle produit étaient rédigés initialement en anglais, 38 % en français et 5 % en allemand ; en 2006, ces chiffres sont respectivement 72 %, 14,4 % et 3 %.

Ce recul du français est concomitant au développement de l'influence des États-Unis, sur tous les plans, dans le monde. Si le français comme langue de communication internationale dans les domaines politiques, économiques, scientifiques et culturels garde encore un rôle significatif, il est néanmoins en fort repli. Contrairement à l'anglais qui régresse au sein de certaines régions des États-Unis au profit de l'espagnol, le français n'a jamais été autant parlé, et **le nombre de ses locuteurs augmente pour des raisons démographiques**, aussi bien en France qu'en Afrique. **115 millions de personnes font un usage quotidien du français, soit 7,7 % de plus qu'en 1990, et 61 millions en ont un usage « partiel ».** Même s'il faut être vigilant sur la situation du français en Afrique francophone, la croissance démographique de cette région fait d'elle un lieu majeur pour l'avenir de notre langue. Selon certaines projections

démographiques, la population de locuteurs francophones pourrait, dans 50 ans, être multipliée par quatre, atteignant ainsi près de 8 % de la population mondiale.

La littérature récente de langue française s'avère extrêmement riche et ferment d'optimisme. Elle montre l'aptitude du français à dire le monde, qu'ont saluée les prix littéraires français de 2007 et 2008. Cependant, la diversité du français parlé dans le monde francophone est elle-même source de débats, certains redoutant une créolisation du français tandis que d'autres estiment que les dictionnaires devraient s'ouvrir davantage à ces variantes et à cette diversité.

Il n'y a pas lieu d'être complexés quant à la place et l'avenir du français, qui demeure une des grandes langues de communication et de culture dans le monde.

1.2. Afficher des priorités pour l'emploi du français

a) En France même

Face à l'anglais dominant dans les échanges internationaux, **dès 1975, la France s'est dotée d'une loi qui impose le français**, en France même, **dans les activités d'un certain nombre de secteurs afin d'assurer la protection des consommateurs** (notices et modes d'emploi) **ou celle des salariés** (offres d'emplois). Cette loi est, dans l'ensemble, bien appliquée dans ces domaines où la nécessité de la présence du français est reconnue par tous. En revanche, cette même loi, dont la refonte en 1994 a fait l'objet d'une polémique, impose aussi une présence minimale du français (dans les documents présentant les programmes) pour les colloques internationaux qui se déroulent très souvent en anglais. Cette prescription, qui n'est assortie d'aucune sanction en cas de manquement, est très mal respectée par nos concitoyens qui n'en voient pas l'intérêt et la jugent rétrograde. La loi prévoit également que les informations de toute nature, lorsqu'elles émanent des personnes publiques, doivent être traduites en au moins deux langues si leur traduction est jugée utile. Cette obligation, qui est une mise en œuvre du principe du plurilinguisme, est, elle aussi, très mal respectée.

b) Dans les organisations internationales

La France a la chance que sa langue soit une des langues officielles de presque toutes les organisations internationales, et beaucoup de pays considèrent que cette situation est un héritage qui ne se justifie plus. Par ailleurs, outre Paris et Strasbourg, deux villes francophones, Genève et Bruxelles, sont le siège de nombreuses organisations. Pour réagir devant le recul du français, des instructions sont données de manière récurrente aux fonctionnaires et agents publics afin de s'exprimer systématiquement en français dans les institutions internationales qui ont le français pour langue officielle, et d'utiliser le français ou la langue de leur interlocuteur dans les relations avec des étrangers. Ces instructions, même si elles sont difficiles à appliquer, doivent être respectées.

c) Dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie

L'OIF est très active pour la promotion du français dans les organisations internationales. **Pour renforcer l'emploi du français dans l'UE**, qui est prioritaire, **l'OIF a mis en place depuis 2003, avec le soutien du MAEE, de la Belgique et du Luxembourg, un plan pluriannuel pour le français** dans l'UE. Il s'agit d'un ambitieux plan de formation destiné aux fonctionnaires et diplomates des États membres, appelés à travailler avec les institutions de l'UE, pour les inciter à utiliser le français. Vingt-quatre pays sont actuellement concernés, notamment les nouveaux entrants, plus de 11 000 formations ont été dispensées.

Le sommet de Bucarest, en 2006, a adopté un *vade-mecum* pour l'emploi du français dans les organisations internationales, qui est, malheureusement, assez peu suivi.

En outre, une résolution sur la langue française a été adoptée lors du sommet de Québec, en octobre 2008. Elle marque l'attachement des États membres à la langue française et au plurilinguisme et prévoit la possibilité, pour les États qui le souhaitent, de souscrire à un pacte linguistique pour favoriser l'utilisation du français sur leur territoire et de bénéficier à cet effet du soutien de l'OIF.

Le CESE souhaite que le gouvernement et les Français aient une approche décomplexée face au français.

Il juge regrettable que les prescriptions de la loi sur l'emploi de la langue française ne soient pas toujours appliquées et insiste pour qu'elles soient suivies avec rigueur et pragmatisme lorsqu'elles concernent la protection des consommateurs et des salariés. Il considère que le principe de la « double traduction » est un élément très important d'une politique du plurilinguisme et insiste pour qu'il soit bien mis en œuvre par les personnes publiques ; il pense que ces traductions pourraient même être portées à trois langues.

Il est également d'avis que l'emploi du français dans les organisations internationales doit être une priorité de la politique de la langue française et qu'il est de la responsabilité de tous les représentants français de veiller à son emploi. Il pense cependant que les instructions données aux agents de l'État devraient être mieux adaptées afin qu'elles soient effectivement suivies.

Dans les relations avec les institutions de l'UE, où se joue l'avenir du français en Europe, cette volonté doit être particulièrement marquée. **Il approuve le plan pour le français dans les institutions européennes mis en œuvre par l'OIF pour développer l'apprentissage du français, et souhaite que le pacte linguistique soit adopté par le plus grand nombre de pays adhérents.**

La France et l'Allemagne ont une responsabilité majeure à l'égard de leurs propres langues en Europe : c'est à elles, conjointement, qu'il appartient de faire respecter la diversité dans les langues de travail des institutions. Cette diversité linguistique passe, notamment, par le respect de l'obligation de connaître au moins deux langues en sus de la langue maternelle pour les fonctionnaires des institutions.

2. Moderniser l'enseignement du français

2.1. Conforter les lycées français à l'étranger dans leur mission

Les lycées français jouent un rôle majeur dans la diffusion de la langue, de la pensée et de la culture françaises. Ils constituent le plus important de nos investissements à long terme dans le monde. La réouverture du lycée de Kaboul, qui a été un des premiers gestes après la normalisation de l'Afghanistan, est un symbole. Le rapport du CESE *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?* présenté, en 2003, par M. Bernard Cariot, insistait sur la nécessité de renforcer leur ouverture aux pays d'accueil ; il soulignait que le baccalauréat français devrait toujours avoir une équivalence avec le diplôme de fin d'études secondaires local pour l'entrée dans l'enseignement supérieur ; que les langues locales devraient être systématiquement étudiées ; et que des matières telles que l'histoire et la géographie devraient faire l'objet d'un enseignement adapté. L'AEFE a fait des progrès très sensibles, depuis lors, dans le cadre de son plan stratégique 2003-2007, en demandant à tous les établissements d'engager une démarche d'adaptation. Les résultats sont satisfaisants pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie et très bons pour l'enseignement des langues locales. De nombreux établissements ont ouvert des filières bilingues offrant une ou deux autres langues à côté du français. Ces filières ont rencontré un grand succès et attirent un nouveau public, notamment aux États-Unis et au Japon. Les résultats sont moins satisfaisants pour l'équivalence des diplômes de fin d'études secondaires : l'option internationale du bac (OIB), qui implique une reconnaissance État par État dans le cadre de procédures très lourdes, n'est pas toujours mise en place ; c'est encore plus difficile avec les bacs binationaux (bac français/Abitur allemand).

Le CESE insiste pour que l'AEFE reçoive de sa tutelle une mission précise sur ces derniers points. Dans le système très concurrentiel de l'enseignement international, il est urgent de régler la question de l'équivalence du bac et des diplômes de fin d'études.

Des progrès doivent encore être faits pour développer les associations d'anciens élèves ; pour établir des contacts avec le service économique de l'ambassade afin que les entreprises françaises connaissent ce vivier de diplômés francophones ; pour augmenter le pourcentage des élèves faisant leurs études supérieures en France.

2.2. S'appuyer sur de nouvelles méthodes et de nouvelles filières

a) Des méthodes nouvelles

Comme toute matière vivante, l'enseignement du français évolue. **Des méthodes innovantes pour l'apprentissage du français** en fonction des objectifs ou des zones géographiques sont **régulièrement expérimentées et mises en place**. La très active Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et l'Alliance française sont particulièrement impliquées en ce domaine. **Il est important de les soutenir dans leurs travaux et de donner à ceux-ci toute la diffusion souhaitable.**

Les méthodes d'intercompréhension des langues latines sont au stade de l'expérimentation depuis plus de dix ans. Si elles sont effectivement performantes, **il serait opportun d'accélérer leur diffusion, en France même et à l'étranger.**

b) Les filières scolaires bilingues

Elles permettent de maîtriser parfaitement une langue étrangère puisqu'elles prévoient l'enseignement d'une ou plusieurs matières dans la langue étrangère choisie. Ces filières bilingues français-langue étrangère, infiniment moins coûteuses pour la France que les lycées français, se développent fortement : le nombre d'inscrits est passé de 65 318 en 2006 à 85 857 en 2007.

c) Les filières universitaires francophones

Elles sont également un moyen important de concourir à la formation en français des élites étrangères. Il en existe une soixantaine dans le monde, aidées par le MAEE et accueillant chacune 20 à 25 élèves ; l'objectif est d'en avoir 90 en 2011.

d) Le rôle de l'Agence universitaire francophone

L'AUF est une association, opérateur de l'OIF, qui bénéficie d'une indépendance universitaire. Dédiée à la construction et à la consolidation de l'espace scientifique francophone, elle est la plus importante association universitaire au monde avec 686 membres dans 81 pays et possède 64 implantations dans 39 pays ; son siège est à Québec et ses services à Paris. Elle intervient notamment dans les domaines de la langue française, la diversité culturelle, l'État de droit, le développement durable. Elle distribue des bourses, propose des programmes de coopération et la mise en réseau des chercheurs. Elle appuie le renforcement de la gouvernance universitaire, la formation à distance et les nouvelles technologies, les filières universitaires francophones dans les pays où le français n'est pas la langue d'enseignement. Très active dans le développement de la mobilité universitaire, elle soutient les pôles d'excellence régionaux (ainsi, dans le domaine de l'urbanisme au Brésil) et développe les valeurs de la Francophonie en parvenant à s'affranchir des pesanteurs politiques (ainsi, la conférence des recteurs au Liban, accueillant notamment ceux de Syrie,

d'Égypte et d'Iran). Son budget (43 M€) est alimenté à hauteur de 77,6 % par la France. Il importe que les autres États membres de l'OIF participent davantage à son financement.

2.3. Renforcer l'apprentissage du français et des langues locales dans les pays ayant le français pour langue officielle

En Afrique francophone, dans un très grand nombre de pays, la multiplicité des langues locales rend la communication difficile. Le français est devenu la langue fédératrice et constitue le moyen d'accès à la modernité. C'est donc une tâche politique de première importance d'en renforcer l'apprentissage alors que, comme le déplore le CESE dans l'avis « *Les objectifs de développement du millénaire : quels financements innovants ?* » présenté par MM. Jacques Lemerrier et Georges de La Loyère, le 15 novembre 2006, une proportion toujours très importante des enfants n'est pas scolarisée. Les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés par les Nations unies en 2000, comptent parmi leurs priorités la scolarisation primaire complète et universelle à l'horizon 2015. C'est l'Agence française de développement qui est chargée de la mise en œuvre de l'aide française en ce domaine. Malgré les progrès accomplis, très peu de pays atteindront cet objectif : en 1990, près d'un quart des enfants n'avaient pas du tout accès à l'école primaire, et aujourd'hui le taux d'admission dans le primaire est de 95,8 %. Mais les abandons restent très élevés, même si les taux d'achèvement de la scolarité sont passés de 49 à 59 % : quatre enfants sur dix ne bénéficient pas d'une scolarité complète, notamment les plus pauvres, les ruraux et les filles. On estime à 6 millions le nombre de filles non scolarisées et on compte encore plus de 770 millions d'adultes analphabètes. Par ailleurs, l'enseignement secondaire général prépare à l'enseignement supérieur sans produire en nombre suffisant des cadres scientifiques et techniques, l'enseignement technique est insuffisamment développé. Il importe de le favoriser, compte tenu des urgences locales.

La question de la langue d'enseignement, centrale dans les processus cognitifs, fait l'objet de peu d'avancées. Plusieurs pays francophones ont engagé des expériences sans les généraliser : l'apprentissage du code écrit se fait à partir de la langue parlée, tandis que le français est enseigné d'abord à l'oral, puis à l'écrit, pour devenir la langue d'enseignement à partir du primaire. La multiplicité des langues locales rend ce sujet extrêmement difficile : il pose le problème de la formation des enseignants et celui de l'édition des manuels scolaires.

Le CESE souhaite que l'AFD poursuive les études sur cette question déterminante pour la qualité de l'éducation et de la présence du français en Afrique subsaharienne, et qu'elle encourage le développement de l'enseignement en langue locale chaque fois que la situation linguistique le permet.

3. Donner un contenu à la politique du plurilinguisme

3.1. Parier sur le plurilinguisme pour un changement de mentalité

La diversité linguistique et culturelle exige un changement des mentalités dans notre rapport au langage et aux langues. Elle invite à repenser leur rôle central dans la vie de chacun et dans le lien social. Laboratoire de la pensée, de l'imaginaire et des connaissances, le langage est aussi un vecteur du pacte social, et la langue maternelle protège, voire fonctionne comme un « antidépresseur » culturel. C'est également l'espace du débat public, des institutions, et dans lequel se forge l'esprit critique des individus. Aussi, l'enjeu que représente la traductibilité – nécessaire, difficile, possible, relative, limitée ? – des apports des diverses langues dans le creuset de la mondialisation diversifiée est-il majeur.

Nombreuses activités imposent et imposeront l'usage de « **langues codes** », qui permettent une communication facile avec les « contenus bruts » des informations, des banques de données, de certaines procédures techniques et scientifiques, etc. **Le recours à l'anglais comme code commun** (le *globish*, contraction de *global English*) **se généralise**, sans que cela soit nécessairement **une menace pour la diversité des langues**. C'est une facilité dont certains Français hésitent encore à se servir, alors que, pour d'autres, c'est la solution miracle. Mais **l'appropriation authentique d'une langue étrangère** demande un investissement subjectif intense dans son étude et une réelle identification avec sa culture : deux conditions indispensables pour pouvoir penser dans la nouvelle langue, en développant une véritable créativité personnelle. **Cette « langue personnelle adoptive » pourrait devenir alors un véritable défi à l'appauvrissement/uniformisation linguistique du *globish* qui va de pair avec la globalisation, et elle mérite un encouragement spécial.**

En règle générale, cette « langue personnelle adoptive » serait la langue du pays où le migrant a choisi de vivre. L'apprentissage authentique du français par les candidats à l'immigration en France doit aboutir à cette appropriation, qui rend capable de créativité psychique et cognitive dans le pays d'accueil. Cet objectif demande du temps et beaucoup de désir de part et d'autre, et il pourrait être soutenu par des programmes à promouvoir par les collectivités locales.

La « langue personnelle adoptive » peut être aussi, pour la plupart de nos concitoyens, celle d'un autre pays de l'UE ou d'autres continents. **Les liens professionnels ou amicaux, les jumelages de communes et de villes, les échanges scolaires et universitaires pourraient donner l'impulsion à une telle appropriation personnelle de l'autre langue**, afin d'échapper au « code » utilitaire et de favoriser une nouvelle vie de la pensée dans cette nouvelle langue adoptive. Aussi, **des échanges bilatéraux sont à stimuler entre communes, villes et régions, avec un tissage de liens professionnels, sociaux et affectifs**, qui, à travers et grâce à l'acquisition de la langue de l'autre, ouvriraient la

perspective non pas d'une utopie, mais d'une véritable interaction dans la diversité et, à la longue, d'un multilinguisme effectif.

3.2. Favoriser l'enseignement de deux langues vivantes dans les systèmes éducatifs

L'enseignement de deux langues vivantes dans les systèmes d'enseignement est une priorité de la politique pour le plurilinguisme. C'est le moyen essentiel pour éviter l'enseignement d'une langue étrangère unique. **Si l'apprentissage de deux langues étrangères dans le secondaire est aujourd'hui une réalité, il serait souhaitable que l'apprentissage d'une langue étrangère, dès le primaire, se généralise.**

La France a inscrit, depuis longtemps, cet apprentissage dans ses cursus éducatifs. L'apprentissage d'une première langue dans le primaire, presque toujours l'anglais qui est aussi la langue que connaissent le mieux les enseignants, conduit les élèves à poursuivre son apprentissage au collège. Quant à la deuxième langue, son apprentissage intervient tard dans le cursus et elle est rarement bien maîtrisée. Pour remédier à cette situation, des mesures concrètes et réalistes, compte tenu des programmes, sont à envisager, notamment par la multiplication des classes internationales et européennes ainsi que des filières bilingues. En outre, l'apprentissage des langues régionales doit rester une préoccupation.

L'enseignement supérieur n'exige, le plus souvent, qu'une seule langue. Il offre très rarement aux étudiants la possibilité de travailler leur seconde langue ou de débiter l'apprentissage d'une nouvelle langue. **Le plan « Réussite en licence », lancé en 2008, prévoit l'enseignement obligatoire de l'anglais,** à raison de deux heures par semaine, dès la première année de licence et l'introduction à terme d'une deuxième langue. **Il est indispensable que l'enseignement de cette deuxième langue intervienne très rapidement.**

Cette ouverture vers le multilinguisme ne saura se faire sans de nouveaux moyens pédagogiques et économiques nécessaires à la formation des enseignants. La difficulté notoire des Français à acquérir un usage courant des langues étrangères provient moins d'une prétendue « inaptitude », imaginaire et souvent avancée en explication de cette défaillance, que d'une carence persistante de l'enseignement dans ce domaine, ainsi que de l'absence d'une politique volontariste capable de casser les reliquats handicapants du « mythe des grandeurs » toujours tenace.

Pour sa part, l'Union européenne, bien qu'elle n'ait pas de compétence en matière éducative, a fait de manière renouvelée des recommandations aux États membres à ce sujet. Beaucoup de pays européens, cependant, prévoient l'apprentissage d'une seule langue étrangère et n'offrent pas de choix, comme l'Espagne ou l'Angleterre, tandis qu'en Irlande l'apprentissage des langues étrangères n'est pas obligatoire.

3.3. Développer la traduction : comme langue de l'Europe, comme industrie culturelle, comme passerelle pour distinguer la langue maternelle, la langue adoptive et la langue code

Le langage est l'élément principal de la pensée humaine, qui accompagne aussi bien les autres systèmes de signes (son, image, geste...) et les arts qui s'en servent, que l'activité technique et scientifique. Toutes ces productions symboliques, et à des niveaux divers, doivent être traduites pour atteindre la diversité des individus, des peuples et des langues. **La traduction s'impose ainsi, non seulement comme « la langue » de la diversité, mais comme une expérience fondamentale qui invente et révèle de nouveaux concepts pour la pensée humaine.**

La France est traditionnellement très attachée à la traduction. Ainsi, le Centre national du livre soutient activement la traduction vers et à partir du français. Les Français sont un des rares peuples à aimer regarder les films sous-titrés et le sous-titrage des opéras est devenu une habitude. Pour autant, les organismes publics appliquent très mal l'obligation de traduire en au moins deux langues les informations dont la traduction leur paraît utile, comme le prescrit la loi sur l'emploi de la langue française, considérant qu'il s'agit d'un poste inutilement coûteux, et font des économies sur l'interprétation dans les colloques internationaux.

Le multilinguisme de l'UE la met à l'avant-garde de cette valorisation de la traduction dans les mutations culturelles et sociales en cours. La Commission européenne dispose du service de traduction et d'interprétation le plus important du monde et des bases de données terminologiques les plus larges ; elle offre aux langues les moins répandues une large palette d'utilisations. Elle a mis en place depuis une vingtaine d'années un programme d'aide à la traduction littéraire pour les langues les moins répandues, et une aide au sous-titrage et au doublage des films européens.

La France, qui joue un rôle particulièrement actif pour promouvoir la diversité linguistique en Europe, a inscrit le plurilinguisme parmi les priorités de sa Présidence, et le gouvernement a chargé la DGLFLF d'organiser des *États généraux du plurilinguisme* le 26 septembre 2008. La Commission et le Conseil ont pris plusieurs initiatives sur ce thème. La Commission a présenté, le 18 septembre 2008, une communication intitulée : « *Le multilinguisme, un atout pour l'Europe et un engagement commun* ». Ce texte a été suivi par une *Résolution du Conseil relative à une stratégie européenne en faveur du plurilinguisme* du 21 novembre 2008 qui s'appuie sur une note de la présidence française. **La résolution met en valeur le multilinguisme dans la vie économique, l'accès aux marchés et l'emploi ; elle propose d'étudier la pertinence d'un programme spécifique de soutien à la traduction et de promotion des langues européennes dans le monde.** Elle prévoit également le

développement de l'apprentissage de la langue des pays d'accueil par les migrants et la valorisation de leurs compétences linguistiques.

Le CESE estime que ces initiatives sont intéressantes et qu'il importe qu'elles débouchent rapidement sur des résultats concrets. Valable pour l'espace européen, cette résolution concerne l'ensemble des échanges culturels dans le monde. **Elle pourrait constituer d'ores et déjà une application concrète de la *Convention de l'Unesco pour la diversité culturelle*.**

La traduction doit également concerner l'audiovisuel et le cinéma : des versions multilingues d'œuvres audiovisuelles devraient être envisagées dès le début de la production, tout particulièrement pour le « très jeune public », afin d'ouvrir l'accès à la diversité culturelle dès l'enfance. Le sous-titrage, surtout pour les pays aux marchés audiovisuels limités, est à soutenir dans les programmes des sociétés de production, ainsi que des chaînes du câble et du satellite issues des grands pays comme la France et la formation de surtitreurs est indispensable.

Les métiers de la traduction et de l'interprétation, qui deviennent de plus en plus des métiers de la communication multilingue-multimédias et de management interculturel, **souffrent d'un déficit de connaissance et de reconnaissance. Il convient d'en valoriser l'importance, de créer les conditions optimales de leur exercice** (statut, formation, validation des compétences, diplômes, normes de qualité) et de développer l'utilisation des nouvelles technologies.

B - LA FRANCOPHONIE, UN OBJECTIF À LA FOIS INTERNE ET EXTERNE

La polysémie des termes *francophone* et *francophonie* contribue à rendre le discours sur ce sujet ambigu, souvent peu compréhensible, et la francophonie peu populaire. On peut distinguer trois francophonies :

- celle des pays, ou régions, dont la quasi-totalité des habitants a le français pour langue maternelle ;
- celle des pays ou régions pour lesquels le français est langue officielle ou langue seconde : ce sont essentiellement les pays d'Afrique subsaharienne et le Maghreb, et plus largement les pays ayant eu avec la France ou la Belgique des rapports coloniaux ;
- celle, enfin, des personnes qui ont choisi d'apprendre le français comme langue étrangère.

La Francophonie institutionnelle (l'OIF) regroupe des pays et gouvernements qui appartiennent à ces trois types de francophonie. À l'origine, il s'agissait de pays des deux premières catégories, et depuis les années 1995, il s'agit aussi de pays dits « de francophonie choisie », pour lesquels le français est une langue étrangère.

1. Miser sur le rôle de la Francophonie institutionnelle et sur un « désir de français et de France »

La décolonisation a été suivie d'une large adhésion des élites des nouveaux États à la langue française. La Francophonie est née dans les années 1960, sur l'initiative de Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal, de Diouri Hamani, président du Niger, de Habib Boughiba, président de la Tunisie, et de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, qui souhaitaient créer une communauté des pays d'expression française. La société civile a rapidement adhéré à cette dynamique avec la création de nombreuses associations. En revanche, les gouvernements français ont souhaité rester à l'écart de ce mouvement, dont les premières institutions ont été créées en 1970. Ce n'est qu'en 1986, avec le premier sommet des chefs d'État francophones organisé à Versailles, que la France s'est véritablement engagée. Depuis la révision de juillet 2008, la francophonie a trouvée une place dans la Constitution, en même temps que les langues régionales.

La Francophonie institutionnelle est jeune et en pleine évolution, et l'OIF a été mise en place en 1997. Les axes stratégiques de son intervention sont : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ainsi que de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; le soutien à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche ; l'extension de la coopération au service du développement durable et de la solidarité. Une attention particulière est portée aux jeunes, aux femmes et à l'accès aux nouvelles technologies. Son action s'appuie sur cinq opérateurs : l'Agence universitaire francophone, TV5 Monde, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'université Senghor et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Parallèlement au recul du français, on observe que l'OIF attire un très grand nombre d'États et de gouvernements. En Europe centrale et orientale, l'adhésion à la Francophonie ne peut pas s'analyser comme un mouvement vers le français, dont l'enseignement est largement devancé par celui de l'anglais, et aussi, souvent, par celui de l'allemand et du russe. Il s'agit plutôt d'un « désir de France », pays symbole des idées de liberté, des droits de l'homme, plus récemment de la diversité culturelle, et, par là même, un symbole d'identité nationale pour ces pays ; il s'agit également d'un mouvement vers l'OIF qui défend ces mêmes valeurs et apporte une ouverture internationale. Dans ce contexte nouveau, la Francophonie n'est pas une idée passiste ou anti-européenne, mais représente une source d'ouverture à la diversité culturelle.

L'OIF et ses pays membres, en tant que groupe des pays francophones, jouent un rôle croissant au niveau diplomatique international. Ils constituent des lieux de dialogue entre des pays du Nord et du Sud sur les cinq continents, leurs prises de position rencontrent ainsi souvent un consensus à l'ONU et surtout à l'Unesco. **Ils ont été des acteurs essentiels pour l'élaboration et l'adoption de la *Convention sur la diversité culturelle***

entre 1993 et 2007 et un laboratoire dans le débat d'idées. Depuis lors, le groupe des pays francophones est resté une force importante à l'Unesco et l'OIF est écoutée, dans son discours sur les valeurs.

Le CESE estime que la France pourrait s'appuyer davantage sur le dynamisme de la Francophonie qui constitue pour elle une marque d'originalité aussi bien dans sa politique d'intégration que dans son action culturelle extérieure.

2. Faire de la francophonie un vecteur de la cohésion nationale et de l'intégration des migrants

2.1. Encourager les acteurs nationaux et locaux de la vie culturelle et sociale à s'appuyer sur la francophonie pour la démocratisation de la culture

Les migrants, très largement issus des pays francophones du Sud, ont, le plus souvent, une certaine connaissance du français. Cependant, tous ne le maîtrisent pas à l'oral et surtout à l'écrit, notamment les femmes et les personnes âgées. **L'apprentissage du français et l'alphabétisation, comme facteurs d'intégration, doivent être largement ouverts aux migrants, avant et après leur arrivée.**

Les Français issus de l'immigration ont souvent de la peine à s'intégrer et à se retrouver dans les valeurs nationales, ils ont besoin de conserver un lien avec leurs origines. **La présentation d'une Francophonie ouverte, porteuse de la vision de ses fondateurs sur l'Homme et la civilisation, avec l'histoire de ses origines et le projet de l'OIF, peut contribuer à offrir ce lien et à promouvoir des valeurs qui sont aussi celles de la République.**

Plutôt que de multiplier des « maisons de la francophonie » ou « de l'immigration » qui sont coûteuses et risquent surtout de l'insulariser, il convient de faire découvrir à tous le sens et les réalités de la francophonie. Actuellement, celle-ci est présentée dans des lieux « spécialisés » (festival des francophonies de Limoges, théâtre du Tarmac de La Villette) qui courent le risque de l'enfermer. **Il est temps de sortir la francophonie de cet isolement, de la rendre largement accessible pour qu'elle devienne populaire.**

La présentation de la francophonie, dans toute sa diversité, devrait être un des axes de travail que le MCC donne à ses services et aux organismes culturels conventionnés : musées, bibliothèques, théâtres, orchestres, centres d'art... Les artistes résidents de pays francophones pourraient être invités dans ces institutions et rencontrer des jeunes ; l'éducation artistique pourrait également s'appuyer sur ce thème, comme en témoigne le succès du musée des Arts premiers du Quai Branly. Ce dernier, la cité nationale de l'immigration ainsi que le futur département des Arts islamiques du Louvre et le futur musée des Civilisations d'Europe et de Méditerranée de Marseille, voire le musée Guimet, pourraient être chargés de missions précises pour travailler

particulièrement en direction de ces publics spécifiques. Dans le même esprit, l'aide de la France au développement mériterait également d'être plus largement présentée et expliquée.

2.2. Développer le goût du français et la connaissance de la littérature de langue française à l'école et à l'université

Les programmes scolaires ne se préoccupent pas suffisamment de donner le goût de la langue et de la littérature française. De même, ces programmes ne font guère de place aux écrivains francophones qui ne vivent pas en France. **Le CESE préconise de moderniser ces apprentissages qui permettent de s'approprier le patrimoine et contribuent à l'éducation civique.**

Il importe d'y inclure l'étude des grands écrivains de langue française, quel que soit leur pays d'origine, et de donner aux maîtres une formation adaptée à ce but.

Les universités françaises devraient ouvrir plus de chaires de littérature de langue française, lesquelles sont, à l'heure actuelle et paradoxalement, plus nombreuses à l'étranger qu'en France. **Pourrait être envisagée aussi la création d'un « Collège des hautes études francophones », associé au Collège de France,** dans lequel seraient invités les grands écrivains de langue française étrangers.

2.3. Créer une bibliothèque numérique et un portail Internet francophones

À l'image de *Gallica*, réalisé par la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque numérique européenne (BNE), les bibliothèques royale de Belgique, nationales de Suisse, du Canada et de France ont constitué un réseau afin de mettre en place, avec le concours de l'OIF, **une bibliothèque numérique francophone.** Elles se sont mises d'accord sur les principes qui devront guider ce travail. **Il serait souhaitable d'accélérer ce projet** qui pourrait également prévoir un accès aux œuvres écrites dans les langues partenaires du français. Il importe aussi de prévoir une bonne liaison avec *Europeana* et la bibliothèque numérique mondiale de l'Unesco.

Des réflexions sont en cours, en France et à l'OIF, **pour créer un portail internet francophone** et il serait bon de passer rapidement à sa mise en œuvre.

2.4. Favoriser les jumelages entre les collectivités locales

La promotion de la langue française s'accompagne souvent de coopérations en termes de gouvernance et d'expertise, et elle est fréquemment précédée par celles-ci.

Les collectivités locales françaises ont de nombreux jumelages avec des villes francophones du Sud. L'AIMF regroupe 140 grandes villes. C'est un opérateur de l'OIF qui s'adresse à la population citadine (50 % de la population mondiale habitent dans les villes).

Le rôle de l'AIMF est de favoriser cette prise de conscience par la formation et l'échange du savoir-faire francophone. L'objectif est de sensibiliser les décideurs pour une intégration des enjeux du patrimoine et du développement culturel dans les plans locaux de développement intégrés. Cela signifie que l'AIMF forme les techniciens pour une meilleure maîtrise de ces dimensions dans les projets des collectivités locales. Cela signifie aussi que ses programmes la conduisent à sensibiliser les différents niveaux d'intervention par une approche intégrée entre les services de l'État, des collectivités locales et les représentants de la société civile.

Cette politique s'accompagne d'actions associant les citoyens de la métropole et des communautés étrangères en France. Ainsi la ville de Paris soutient des associations de Français et d'immigrés qui œuvrent pour le codéveloppement avec le Sud, elle aide les travailleurs étrangers en France à monter eux-mêmes leur projet, ou encore organise des campagnes, comme celle intitulée : « Une personne, un arbre ». **Ces actions présentent l'avantage de mobiliser les associations et un vaste éventail de personnes ressources.** Elles incitent à des échanges d'informations réciproques sur les patrimoines culturels des nouveaux immigrants et des citoyens du pays d'accueil, à la tenue de forums-débats sur les traditions religieuses et artistiques respectives, etc., impliquant aussi la société civile.

2.5. Promouvoir les droits de l'Homme et l'émancipation de la femme

Veiller sur le respect de droits de l'Homme tout en poursuivant une stratégie de participation à l'économie des pays en voie de développement ou émergents relève toujours d'un dosage délicat et nécessaire. L'OIF, l'AIMF et d'autres associations ont condamné à plusieurs reprises des manquements dans ce domaine. À cet égard, l'AIMF entend prendre une part active à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Elle a constitué un réseau de femmes francophones qui, par ses propositions, oriente ses programmes de développement afin que les élus locaux francophones s'approprient pleinement cette cause.

Ces initiatives doivent être portées à la connaissance de l'opinion française qui les ignore en grande partie, par une politique de communication beaucoup plus dynamique, capable d'associer les médias à leurs combats, à leur originalité et à leur réussite. Dans de nombreuses régions du monde, **la défense des droits des femmes est une priorité urgente** face aux discriminations et aux persécutions économiques et religieuses dont elles sont l'objet. **Toute action qui contribue à protéger les femmes contre les violences et les abus**, à leur ouvrir la voie à l'instruction et à la formation professionnelle, à éclairer et accompagner leur sexualité, leur maternité, leur vie familiale et l'éducation des enfants **est souvent la première, la plus large et la plus convaincante application des droits de l'Homme. La politique pour l'égalité des femmes est de ce fait**

aussi un des volets les plus attendus et les plus appréciés du message culturel français et, en conséquence, du rôle interculturel de la francophonie.

2.6. Développer le volontariat francophone

Il serait utile de développer le « volontariat francophone », qui pourrait prendre de l'ampleur grâce au service civique.

Pour une véritable implication organique du citoyen français dans une politique de la diversité, le **CESE serait favorable à la création d'un Office francophone de la jeunesse, qui organiserait des chantiers de solidarité pour les jeunes**. Ils auraient lieu aussi bien dans les pays ayant le français en partage que dans d'autres pays et pourraient, à l'occasion de ces actions solidaires, y éveiller la curiosité et le désir pour notre culture et notre langue. De jeunes élèves, des étudiants, apprentis, ouvriers, employés de France et d'ailleurs se retrouveront ensemble pour partager des séjours en volontariat humanitaire, des débats d'idées et des expériences culturelles et linguistiques.

3. Rééquilibrer la Francophonie institutionnelle et la rendre plus lisible

L'OIF est en déséquilibre sur le plan de son financement et de son élargissement.

Le financement de l'OIF est assuré essentiellement par la France. La France apporte 58,4 M€ (auxquels s'ajoutent 9 M€ pour l'Agence francophone universitaire), cette somme, en faible augmentation depuis 2006, constituant une part très importante du financement total de l'OIF qui s'élevait à 79,3 M€ en 2007. **Il est essentiel, pour l'avenir, que les autres partenaires de l'OIF, notamment ceux des pays du Nord, contribuent de manière plus significative à son financement**. Cela n'implique pas que la France doit réduire son apport, au contraire, mais que sa part relative doit diminuer.

Après le sommet de Québec de 2008, l'OIF compte 55 États et gouvernements membres, 14 observateurs et 3 membres associés ; parmi eux, 25 sont européens et 15 sont membres de l'UE. **L'OIF s'est élargie à de nombreux pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'à des pays d'Afrique et d'Asie qui ne sont pas non plus francophones. Ces élargissements fragilisent l'OIF, dont le ciment même est la langue française**. Certains pensent que l'OIF peut continuer de s'ouvrir, tous les pays ayant vocation à en devenir membres, dès lors qu'ils en respectent les valeurs, s'il y a en leur sein une francophonie vivante ; d'autres considèrent qu'elle s'est déjà trop élargie. Le Président de la République a estimé qu'il lui manquait encore deux pays : l'Algérie et Israël.

Le CESE préconise un rééquilibrage de la Francophonie. Il conviendrait tout d'abord que l'OIF et également la France expliquent le sens de ces élargissements. D'autre part, pour que les élargissements permettent à l'OIF de s'ouvrir – au-delà de son champ initial et sans pour autant se diluer –,

à de nouveaux partenariats dans l'esprit de diversité et de gouvernance multipolaire, **le CESE estime qu'il conviendrait de préciser le statut de membre observateur**. Cette situation pourrait être limitée dans le temps ; les membres observateurs seraient tenus de prendre des engagements précis en matière d'enseignement du français et d'utilisation de cette langue dans les institutions internationales, comme le prévoit la résolution sur la langue française de Québec (2008). L'application de ces engagements pourrait faire l'objet d'une évaluation, permettant de passer au statut de membre associé puis de membre à part entière.

Par ailleurs, notre assemblée estime que la Francophonie institutionnelle doit être plus lisible. On pourrait envisager que ses cinq opérateurs portent le sigle OIF ou, tout au moins, son logo, en sus de leur nom, de manière à éviter cette impression de nébuleuse francophone qui nuit à la compréhension, et distinguer ce qui est français de ce qui est multilatéral, ce qui est associatif de ce qui est institutionnel.

Il serait opportun d'éviter d'employer le terme d'« États francophones » qui fait sourire, à propos de pays dont le français n'est ni la langue maternelle, ni la langue seconde, et **utiliser, par exemple, celui de « pays adhérents à l'OIF »**. Les sommets deviendraient ainsi les « sommets des chefs d'État et de gouvernement adhérent à l'OIF ». Une telle désignation marquerait plus clairement ce qu'est effectivement l'OIF : une organisation internationale à laquelle adhèrent volontairement certains pays qui se reconnaissent dans les valeurs qu'elle défend et qui sont prêts à travailler ensemble en français. **L'OIF pourrait intervenir de manière encore plus énergique dans les domaines des droits de l'Homme et de la culture. En outre, elle gagnerait à se rapprocher de la société civile.**

C - AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LA FORMATION DES ÉLITES ÉTRANGÈRES

1. Renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français

1.1. Un accueil passif des étudiants étrangers

Le Président de la République indique, dans la lettre de mission au ministre des Affaires étrangères et européennes du 27 août 2007 : « **Nous accordons la plus grande importance au développement de notre influence culturelle à l'étranger** », et insiste sur l'accueil des « élites étrangères ». La mobilité des étudiants est un phénomène mondial à croissance continue : 1,6 million en 2000, 2,4 millions en 2006. Elle est devenue aussi un marché mondial, objet de négociations des pays de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Certains d'entre eux quantifient désormais couramment l'apport économique de l'accueil des étudiants étrangers à leur économie nationale. Ainsi, l'Australie estime que les exportations de services d'éducation, tous secteurs confondus, ont

rapporté en 2003-2004 la somme de 7,5 milliards de dollars australiens, se classant au 6^e rang du total de ses exportations.

Une telle conception de l'enseignement supérieur, considéré comme porteur de richesses, et des statistiques qui les chiffrent, n'existe pas en France. **Quatrième pays au niveau mondial après les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni pour le nombre d'étudiants étrangers, avec 260 596 inscrits en 2007-2008, la France ne semble envisager l'accueil des étudiants étrangers qu'en termes de coût** : l'accueil des étudiants étrangers pour le budget de l'État est estimé à 2,5 milliards d'euros. Il ne s'agit pas pour autant d'inscrire les formations supérieures dans une logique commerciale, mais de considérer **les avantages mutuels, à la fois culturels et économiques et les potentialités d'interaction avec les pays d'origine que peuvent offrir les partenariats entre établissements étrangers et français. L'éclatement de l'offre française entre universités et grandes écoles et le nombre des établissements** (plus de 300 en France, contre 168 au Royaume-Uni à effectif global comparable : 2 270 000 étudiants contre 2 250 000) **handicape aussi sa visibilité**. Avec 40 millions d'euros en moyenne par établissement, contre 150 millions d'euros pour une université britannique, la France est au 15^e rang des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en ce qui concerne la dépense par étudiant, soit au-dessous de la moyenne de 5 359 euros.

Ce déficit stratégique révèle l'absence d'une politique dynamique et cohérente d'attractivité de nos universités. La tradition française de la mobilité universitaire est fondée sur une approche passive d'accueil par la massification, au lieu de développer un recrutement actif et exigeant des étudiants. Cette philosophie défensive entraîne une gestion à son image et pérennise une inadaptation à la situation mondiale actuelle : ainsi, les moyens financiers sont calculés jusqu'à présent à partir du nombre d'étudiants inscrits et tendent à encourager le « gonflement des effectifs » pour « obtenir des moyens » ; tandis que, structurellement, le système souffre d'une séparation initiale entre, d'une part, les « Œuvres universitaires » destinées aux démarches administratives et, d'autre part, l'enseignement *stricto sensu* qui se charge de la qualité des études, « quantité » et « qualité » n'étant pas coordonnées.

Quelque discutables qu'en soient les critères, tous les classements internationaux des universités sont notoirement défavorables à nos universités et ne peuvent que nuire à la coopération internationale. En y ajoutant un processus d'évaluation déficient et des statistiques peu fiables, **il en résulte une image générale défavorable de l'accueil des étudiants étrangers**, que partage aussi l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale qui constate en 2005 « des conditions de recrutement et d'études qui ne permettent pas de s'assurer de la qualité académique des étudiants étrangers ». Nos entretiens confirment les mêmes préoccupations pour la période de transition qu'est la mise

en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007.

1.2. S'engager dans une dynamique d'accueil des étudiants étrangers

a) Consolider les missions de CampusFrance.

À cet effet, il conviendrait de transformer le GIP (Groupement d'intérêt public) CampusFrance en EPIC regroupant Egide et Edufrance qui passerait convention avec le CNOUS. Ses fonctions seraient, en particulier : **la création d'un portail informatique unique et mondial ; le perfectionnement de la chaîne d'accueil pour atteindre le meilleur niveau des standards internationaux ; l'encouragement au partenariat entre universités et établissements d'enseignement supérieur français et étrangers** pour le recrutement des étudiants étrangers qui arrivent aujourd'hui, pour 80 % d'entre eux, sur demande individuelle ; **l'association des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) à la mise en place d'une politique active de recrutement d'étudiants étrangers** (à l'exemple de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de l'Allemagne et de l'Espagne).

b) Redéfinir la panoplie des bourses

Celles-ci sont, aujourd'hui, trop largement un instrument diplomatique entre les mains de l'ambassadeur, qui en attribue 80 %. Par ailleurs, leur dispositif, défini par un arrêté interministériel du 27 décembre 1983, devrait être modernisé **pour mieux prendre en compte les critères académiques et l'autonomie des universités.** Il serait souhaitable de distinguer et favoriser **le mérite et l'excellence des candidats à recruter**, comme le font les programmes Eiffel qui visent à attirer les futurs décideurs privés et publics, et pas uniquement les futurs enseignants-chercheurs, et les bourses Major destinées aux étudiants ayant suivi des études secondaires dans les lycées français à l'étranger.

c) Revoir la question des pré-requis en français

Il serait opportun d'examiner la possibilité d'assouplir les conditions actuellement imposées à l'inscription dans l'enseignement supérieur français quant à la maîtrise de la langue française, et de développer davantage les dispositifs existants de préformation en français, avant le début du cursus ; mais surtout, pour les sciences exactes en particulier, il serait judicieux de prévoir une formation en français au cours des études, une partie de celles-ci pouvant se faire dans la langue code (l'anglais) qui assure l'apprentissage des contenus globaux, avant l'affinement de la capacité de penser en langue française. L'initiative de nombreux établissements d'offrir leurs formations en langue anglaise, soit en cours d'été, soit en cours spécifiques, et de plus en plus en master est un moyen provisoire indispensable à l'intégration de ces futures élites dans nos institutions académiques et dans la culture française en général.

Le catalogue de ces formations en anglais, présenté par CampusFrance, est un instrument utile pour faciliter la mobilité des étudiants.

d) Définir des politiques internationales d'établissement

Ce sont les universités autonomes qui doivent être les ambassadeurs d'une réelle attractivité de l'enseignement supérieur français. À cette fin, comme savent le faire les grandes écoles, elles doivent construire une politique internationale dynamique, organiser des collaborations et des échanges avec des universités étrangères, créer des cursus complémentaires afin d'attirer les étudiants étrangers. Les universités d'Outre-mer ont un rôle important à jouer dans ce dispositif.

Le succès de ces politiques d'accueil suppose que les attributions de visas et de documents de séjour en France soient effectuées dans des conditions qui ne découragent pas les demandeurs.

e) Défendre la publication en français des œuvres scientifiques

Pour contribuer à une meilleure visibilité des recherches issues des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche, face à l'hégémonie des publications scientifiques en anglais, **le CESE préconise que les Éditions du CNRS, en partenariat avec d'autres, soient chargées de la mise en place d'une politique éditoriale francophone pour la recherche scientifique.**

1.3. Orienter les élèves des lycées français vers l'enseignement supérieur en France

Les lycées français, on l'a vu, jouent un rôle essentiel pour la présence et le rayonnement de la France, leurs élèves étrangers appartiennent le plus souvent aux futures élites des pays d'accueil. Pourtant, la proportion des élèves poursuivant un enseignement supérieur en France n'est pas à la hauteur du lourd investissement que nécessite ce réseau. L'AEFE ne connaît pas le nombre de ses anciens élèves continuant leurs études en France mais seulement leurs vœux : 38 % des étrangers souhaitent faire leurs études supérieures en France (71 % en Afrique du Nord, 68 % en Europe de l'Est, 60 % en Afrique subsaharienne). **Un effort majeur doit être fait pour améliorer cette situation. Il importe que l'Agence ait un meilleur suivi du devenir immédiat de ses élèves, qu'elle développe des liens plus étroits avec CampusFrance, que l'ouverture des classes préparatoires se poursuive, et que les lycées et établissements du réseau soient, eux-mêmes, des lieux ressources pour informer leurs élèves sur les études supérieures en France et les orienter de manière dynamique.**

2. Développer l'accueil des chercheurs, des jeunes professionnels, des artistes

Dans le même esprit, la France a des secteurs d'excellence qui attirent les jeunes professionnels étrangers (les professions juridiques, l'histoire de l'art, les

sciences de l'ingénieur, les sciences humaines, la médecine). **Il est souhaitable d'attirer en France des élites étrangères pour de courts ou de longs séjours** afin qu'elles complètent leurs formations, voire qu'elles travaillent quelques années en France. Des stratégies d'accueil en liaison avec les entreprises, les administrations et les institutions concernées commencent à se mettre en place. CampusFrance pourrait être mobilisé pour les développer. **Une politique de visas adaptée devra être mise en œuvre.**

La France cherche aussi à attirer des artistes étrangers. Les ministères de la Culture et des Affaires étrangères et européennes, les collectivités locales, de nombreuses institutions culturelles ont mis en place des résidences d'artistes qui enrichissent de leur présence leur programmation et leurs animations. Il serait souhaitable qu'une présentation globale de ces dispositifs soit largement diffusée pour informer les intéressés.

Il importe également d'optimiser le programme d'invitation des personnalités d'avenir mis en place par le MAEE dans le but de leur faire découvrir la France.

3. Favoriser la création de collèges universitaires ou d'universités francophones à l'étranger

La création de nouvelles universités francophones est un bon moyen d'assurer la diffusion du français et des idées françaises parmi les élites. Les créations de filières francophones se développent dans les universités avec le soutien du MAEE. **La création du Collège universitaire français dans l'université Lomonossov à Moscou** (par Marek Halter et Andreï Sakharov en 1991) **est un exemple à soutenir et à adapter** aux demandes locales, notamment dans le domaine des sciences humaines (histoire des religions, psychologie, psychanalyse, sciences de l'esprit, philosophie). **L'expérience pourrait être développée dans d'autres pays** où l'intérêt pour la pensée et, plus largement, la culture françaises, s'accroissent, notamment en Amérique latine et en Chine.

De même, à l'exemple des universités américaines à l'étranger (comme l'*American University* à Athènes), **des universités françaises** qui auraient consolidé leur autonomie, et à travers les PRES, **pourraient créer des antennes dans des aires géographiques clés.** L'ouverture d'une antenne de la Sorbonne à Abou Dhabi, en octobre 2006, à la demande des Émirats, est une initiative particulièrement intéressante, et le récent élargissement de ses enseignements, au départ littéraires et linguistiques, au droit et à l'économie doit être suivi avec attention.

Piliers de la rigueur scientifique et de l'interdisciplinarité, ces universités françaises à l'étranger ne seraient pas seulement des centres de formation et de perfectionnement pour les élites locales. Elles pourraient devenir aussi des supports de la coopération internationale, en organisant des stages et des

« Chantiers des jeunes francophones » auxquels participeraient les étudiants français. Car, quels que soient les avantages de la communication virtuelle offerts par la numérisation, ce sont la présence réelle et l'interaction humaine qui détiennent les conditions optimales du développement dans la diversité.

Les grandes écoles françaises doivent aussi participer de ce mouvement, comme l'a fait Saint-Cyr, à la demande des Émirats.

De même, à l'occasion d'une mission effectuée en Chine, votre rapporteur a pu constater l'exemplarité des collaborations pouvant exister dans le champ universitaire. Parmi celles-ci, on mentionnera : l'École centrale de Pékin qui, en lien très étroit avec l'École centrale française, prépare les élites chinoises dans le secteur aéronautique et qui envisage des projets centrés sur la technologie nucléaire ; le partenariat autour de la filière médicale francophone entre l'université Jiaotong de Shanghai et certains CHU (Centres hospitaliers universitaires) français (tels Paris 5, Grenoble, et Strasbourg) – cette formation étant membre de l'AUF – ; la création d'une Académie des cultures européenne et chinoise et des religions à l'université Tongji de Shanghai qui développe, en relation avec des enseignants et des chercheurs français en sciences humaines et sociales, deux programmes : l'un pour former des spécialistes en ces matières, l'autre pour initier les ingénieurs polytechniciens aux enjeux éthiques.

Les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans le reste du monde, fondées sur la multiplication des échanges d'étudiants *via* des stages ou le suivi de formations, doivent indiscutablement s'élargir.

III - IMPULSER UNE DYNAMIQUE POLITIQUE AU MESSAGE CULTUREL DE LA FRANCE

La France est l'un des rares pays qui s'intéresse aux effets de la mondialisation en matière culturelle. Cette préoccupation n'est pas simplement induite par les effets de la mondialisation sur les industries culturelles. Elle est due à la longue tradition qui unit l'État et la culture, ainsi qu'à la conception républicaine de la politique culturelle. Quand la France estime que la culture n'est pas une marchandise comme les autres, elle ne l'affirme pas uniquement pour la culture française, mais pour toutes les cultures du monde.

A - HIÉRARCHISER LES PRIORITÉS D'UNE POLITIQUE CULTURELLE ATTENTIVE À LA DIVERSITÉ

Pour impulser une nouvelle dynamique politique au message culturel de la France, il est nécessaire de disposer d'une connaissance approfondie des moyens d'intervention (langage[s], image[s]), des expertises et savoirs, de la diversité des expériences artistiques et intellectuelles. Sur cette base, il importe d'agir avec conviction et pragmatisme dans les relations humaines, la communication et les médias, les mutations sociales, les réalités économiques et les pratiques

politiques, tout en respectant la diversité des lieux et des situations. La complexité de cette tâche implique la formation d'intervenants d'un type nouveau, sachant conjuguer une solide formation spécialisée avec des qualités personnelles entrepreneuriales. Dans cet esprit et à l'étape actuelle, **compte tenu des changements dans les comportements induits par le bouleversement des modèles économiques, et au regard des nouveaux moyens d'expression, il convient de hiérarchiser les priorités culturelles qui s'imposent, pour à la fois transmettre la mémoire culturelle et faire valoir les créations innovantes.**

1. Adapter l'audiovisuel à la diversité mondiale

La réforme de l'audiovisuel extérieur, sans cesse différée, était attendue depuis longtemps. Les difficultés rencontrées sur le statut de TV5 Monde avec nos partenaires francophones sont maintenant dépassées. Il importe désormais de conforter la réforme et de lui permettre d'accomplir pleinement sa mission.

1.1. Mieux préciser les objectifs de la holding Audiovisuel extérieur de la France

La holding **Audiovisuel extérieur de la France**, créée le 4 avril 2008, **comprend deux filiales : France 24 et RFI**, qu'elle détient à 100 %, et **un partenaire, TV5**, qu'elle détient à 49 %.

TV5, créée en 1984, est une chaîne généraliste mais aussi d'information, francophone et non française, multilatérale associant dix chaînes de télévisions partenaires. Elle a pour objet en France et à l'étranger de créer des chaînes, stations et portails en vue de « contribuer à la diffusion de la culture française et la francophonie », et de « développer des programmes d'information relatifs à l'actualité française, francophone et internationale ». Elle diffuse en français.

France 24 est une chaîne d'information continue, créée en décembre 2006, dans le but de promouvoir les idées de la France. Elle possède actuellement un réseau très faible de diffusion, contrairement à TV5 qui a constitué sa couverture mondiale à une époque où la mise sur orbite des satellites était gratuite. France 24 diffuse en français, en anglais et 4 heures en arabe.

Radio France internationale diffuse en 19 langues et mise sur la diversité pour faire entendre son message.

La situation de Canal France international n'est pas encore stabilisée.

Arte conserve sa spécificité en remplissant sa mission unique de partenariat audiovisuel franco-allemand, avec comme objectif de le développer à un niveau européen élargi (avec l'Espagne et l'Italie), en dehors de l'audiovisuel extérieur.

Le programme 115 de la mission « Médias », confiée au ministre de la Culture et de la Communication, réunit les crédits destinés à AEF, France 24, RFI et TV5 Monde, la holding répartissant les crédits entre les entreprises qui la composent. Ce regroupement donne cohérence et visibilité à la politique

audiovisuelle extérieure et favorise des synergies entre les parties prenantes afin de renforcer leur efficacité.

La réforme attribue aux sociétés une **mission politique d'influence : renforcer la place de la France comme puissance médiatique**, en faisant valoir son regard sur l'actualité ; et une **mission culturelle : promouvoir ses valeurs et celles de la francophonie** (diversité culturelle, démocratie, droits de l'Homme, libre confrontation des opinions, laïcité).

Tout d'abord, **AEF doit préciser sa politique de diffusion, sa politique linguistique et le rôle spécifique de ses trois composantes** pour éviter toute concurrence délétère entre elles. **Les efforts engagés pour rationaliser la gestion des filiales et des partenaires doivent être menés à leur terme afin de mieux porter le message de la France.** Les synergies, que la holding serait en mesure de favoriser, doivent être identifiées et utilisées, notamment pour la distribution, les études d'audience et pour une politique attentive aux ressources humaines. **Il est, par ailleurs, indispensable qu'AEF dispose de financements nécessaires et élevés, pour aider la montée en puissance de France 24.** Le contrat d'objectifs et de moyens, en cours d'élaboration, devrait préciser les engagements de l'État et les efforts demandés à AEF.

La tutelle d'AEF est confiée à la Direction du développement des médias (DDM), actuellement service du Premier ministre. Il est important qu'elle reste expressément du ressort du Premier ministre, lorsque la DDM deviendra la Direction générale du développement des médias et de l'économie culturelle et sera directement rattachée au MCC. Le Conseil de l'action audiovisuelle extérieure, qui avait pour mission de définir la stratégie en la matière, ne devrait pas être conservé ; c'est un Comité de pilotage stratégique réduit, associant le MAEE et le MCC, qui permettra de définir les orientations. Le rôle du MAEE dans la tutelle de l'audiovisuel extérieur est essentiel, à côté de celui du MCC, et il est heureux qu'une sous-direction de l'audiovisuel extérieur et des nouvelles technologies ait été maintenue dans la réforme de la DGCID.

Le CESE estime que ce mode de pilotage est pertinent. Il insiste pour que la tutelle d'AEF reste effectivement exercée par le Premier ministre et ne donne pas lieu à un conflit négatif entre le MAEE et le MCC.

1.2. Préciser les politiques linguistiques de France 24 et RFI, mettre en place une programmation diversifiée selon les publics et prendre en compte la spécificité des aires géographiques

Il convient que France 24 affirme rapidement sa politique linguistique, après une étude, région par région, pour examiner dans quelle langue le message de la France sera le mieux reçu. Dans la mesure où, à la différence de TV5 Monde, France 24 doit acheter ses canaux, il importe qu'elle soit particulièrement attentive à ses choix.

France 24 émet actuellement en français et en anglais. Il a semblé nécessaire de diffuser en anglais les programmes d'information de la chaîne, afin de faciliter l'accès au contenu du message. **Le CESE approuve cette démarche qui nécessite d'être perfectionnée dans sa forme et enrichie dans ses contenus pour mieux s'adapter aux pays cibles.** S'il est vrai que diffuser en langue anglaise le contenu du « regard français en politique internationale » est nécessaire, cela ne doit pas pour autant affaiblir les efforts pour présenter des programmes en français : la diffusion de France 24 en anglais dans la péninsule Ibérique n'est pas forcément pertinente, elle est discutable en Afrique du Nord. Aux États-Unis où le secteur audio-visuel français en grande difficulté continue d'être la préoccupation centrale des services culturels, France 24, diffusée seulement à New York, est encore quasiment inconnue. La priorité de la politique linguistique de France 24 est l'augmentation du nombre d'heures diffusées en arabe, qui devraient être portées dans les prochains mois à 12 heures.

RFI exerce une influence importante par son expertise et l'originalité de ses programmes, dans les pays en développement mais aussi bien au-delà. **On peut regretter, qu'en France, RFI ne soit audible qu'à Paris. Ce média, lien entre les cultures, serait apprécié par les communautés expatriées qui vivent dans les capitales régionales de notre pays. C'est aussi un moyen d'intégration qui doit être préservé.** Or, elle fait l'objet d'un plan de restructuration qui prévoit un large aménagement de ses services linguistiques, longuement différé. De nombreuses langues peu écoutées sont supprimées, tandis que d'autres, comme l'anglais, l'arabe, le portugais, l'espagnol, le swahili se développent. Le plan se traduit également par des diminutions de temps de diffusion : sur la Radio publique de New York, les émissions en semaine ont été supprimées pour des raisons budgétaires, seule la tranche horaire entre 5 et 9 heures du matin le week-end a été conservée ; France 2 a disparu aussi, au grand regret de ses amateurs ; toutefois, TV5 Monde se maintient, avec 10 000 abonnés sur lesquels il est impossible d'avoir un taux d'audience quantifié.

Ce redressement risque d'aggraver la baisse de l'écoute française à l'étranger, surtout si les nouvelles technologies ne devaient pas en prendre vigoureusement le relais. La restructuration de RFI est indissociable d'une politique capable de protéger la compétence et d'assurer la formation continue des ressources humaines.

TV5 Monde, qui est un des opérateurs de l'OIF, s'efforce de diffuser les valeurs dont se réclame la Francophonie. À la différence de France 24, qui doit payer pour être diffusée, TV5 Monde bénéficie d'un très bon réseau de diffusion grâce à sept chaînes distinctes et, diffusée par 39 transporteurs satellitaires, elle est largement reprise gratuitement. Ces sept signaux lui permettent une certaine diversification de ses programmes. **Il importe que TV5 Monde développe sa politique de sous-titrage pour atteindre un nouveau public maîtrisant moins bien le français. Il est nécessaire également qu'elle fasse une étude ciblée de**

ses modes de réception, afin d'être présente dans les bouquets gratuits d'un plus grand nombre de pays, notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale adhérant à l'OIF.

Le CESE estime qu'il est indispensable de revoir attentivement le choix des langues dans lesquelles doit être diffusé le message de la France, en fonction des pays et de l'ensemble des objectifs de l'action extérieure. Le Proche-Orient étant pour la France une zone prioritaire, il est important d'y diffuser nos idées en arabe, et pas seulement en français et en anglais, afin de toucher un large public. À moyen terme, la diffusion en espagnol et en chinois devrait être envisagée.

Attribuer le manque d'audience et la difficulté d'acquérir des parts de marché au « déclin de la France » et à l'augmentation exponentielle de la concurrence est une analyse insuffisante. **La compétition mondiale dans le domaine audiovisuel exige de repenser une véritable politique de programmation diversifiée**, entre les opérateurs et à l'intérieur de chacun d'eux, **afin de rompre avec la politique de l'offre et de passer à une politique différenciée** en fonction des **types de publics** ainsi que des **thèmes** et du **genre des programmes** ; enfin, les **aires géographiques** différentes nécessitent une prise en compte spécifique, notamment sur le plan linguistique.

Cette stratégie culturelle et linguistique différenciée implique en amont un choix politique qui dépend de la mise en place accélérée et réussie de la holding, ainsi que de sa tutelle interministérielle qui l'orientera à long terme.

1.3. Spécifier la mission d'Arte et de Canal France international, s'appuyer sur RFO

Arte n'est pas dans AEF, qui n'a pas vocation à regrouper tous les intervenants de l'audiovisuel extérieur. **Le CESE préconise de soutenir la contribution d'Arte à la création cinématographique et audiovisuelle, à la diffusion du patrimoine et aux débats d'idées pour favoriser la prise de conscience d'une culture européenne, de sa diversité et de son rôle dans la mondialisation. Il souhaite qu'un partenariat soit conclu avec TV5 pour la diffusion de certains des programmes d'Arte, qui pourra aider à la création et au rayonnement artistiques et intellectuels européens.**

Il est urgent de régler la question du statut de CFI dont la vocation de coopération le fait sortir d'AEF. Son capital est détenu à 75 % par France Télévision et à 25 % par Arte : l'impact culturel de CFI n'a jamais été mesuré. Un rattachement est évoqué soit à l'Institut national de l'audiovisuel (INA), soit à France Télévision qui dispose d'un secteur de coopération très performant.

RFO joue un rôle important dans la diffusion du français et du message de la France. Ainsi, RFO Réunion, diffusée à Maurice, reprise à Madagascar, coopérant avec les Comores et les Seychelles, est un pôle de

télévision francophone qui s'ouvre largement sur l'océan indien. Des programmes comme « Espace francophone », diffusé aussi par France 3, CFI et plus de quarante chaînes francophones, qui pratique une Francophonie multilatérale et égalitaire, s'inscrivent à l'évidence dans la même logique. **Il convient de développer toutes ces actions.**

1.4. Élargir la présence de la presse française à l'international

La crise qui frappe la presse dans tous les pays du monde n'épargne guère la presse française. Dans ce contexte, sa diffusion à l'étranger doit continuer d'être soutenue à la fois par le dispositif d'aide à l'exportation et par une politique ciblée d'abonnements pris en charge par le MAEE non seulement aux différents quotidiens ou magazines d'actualité mais aussi à des revues plus spécialisées, techniques, ou scientifiques, ou de réflexion. Elle doit être accessible dans les emprises françaises à l'étranger et sur Internet. Enfin, il est nécessaire que **l'Agence France Presse (AFP)**, qui donne à la France une information de première main, conforte son statut d'agence de presse de niveau international, en répondant aux nouveaux besoins technologiques comme à l'émergence de nouveaux acteurs.

2. Relever le défi des nouvelles technologies

Aujourd'hui, les barrières entre les contenus dématérialisés et les pratiques culturelles qui procèdent par diffusion « classique » sont quasiment abolies, et de véritables interactions et continuités existent, qu'il s'agit de mettre à la disposition du grand public. **Cette révolution culturelle, qui s'inscrit dans le message culturel de la France comme partie intégrante de la culture européenne, ne peut être réalisée sans la modernisation du projet culturel européen auquel est appelé à contribuer la grande ambition de la Bibliothèque numérique européenne.**

2.1. Développer la numérisation et sécuriser l'environnement juridique de la diffusion sur Internet, en respectant le droit d'auteur

Des informations de plus en plus nombreuses sont diffusées sur Internet. Les organismes publics français ont fait un remarquable effort pour mettre en ligne, le plus souvent gratuitement, les données dont ils disposent. On peut ainsi citer **Legifrance**, qui donne accès à la plupart des textes législatifs ; **la bibliothèque numérique Gallica** de la Bibliothèque nationale de France, lancée en 1997, qui compte aujourd'hui 90 000 ouvrages et 230 000 images, et permet d'accéder gratuitement à une très grande partie de la littérature française ; tandis que **Gallica 2**, mis en œuvre en partenariat avec le Syndicat national de l'édition, commence à proposer des œuvres sous droits accessibles légalement. Les collections du musée du Louvre, ainsi que celles du musée d'Orsay et d'un grand nombre d'autres musées, sont accessibles gratuitement sur leur site respectif. **L'Institut national de l'audiovisuel (INA)** a fait un immense travail

de numérisation pour donner accès, contre rémunération, au patrimoine audiovisuel qu'il conserve. Les chaînes de télévision, les journaux sont aussi accessibles, gratuitement ou non. À côté des sites publics, des sites privés chaque jour plus nombreux offrent eux aussi des contenus, gratuitement ou non, notamment dans le domaine musical.

Bien que la gratuité soit au fondement d'Internet, il est impossible de pratiquer une gratuité totale pour la création contemporaine, sauf à tarir cette création même, qui repose sur les droits d'auteur. Cette difficulté est particulièrement sensible dans le domaine de la musique, où les téléchargements illégaux ont entraîné la chute du marché du disque. Des réflexions au carrefour du droit et de la technique sont en cours depuis plusieurs années pour, d'une part, essayer de trouver des dispositifs permettant de s'acquitter des droits d'auteur avant d'accéder à un contenu sur Internet et, d'autre part, de limiter le piratage que facilitent les nouvelles technologies. Si les solutions ont pu être trouvées pour les droits d'auteur, le débat reste très conflictuel sur le téléchargement gratuit, le piratage ; le projet de loi *Création et Internet*, qui vient d'être adopté par le Parlement, a pour objectif de tenter de le résoudre. Il est urgent de trouver une bonne solution à la question du piratage et de la diffusion légale dans ce domaine où les évolutions de la technique sont beaucoup plus rapides que celles du droit.

Le CESE attache une très grande importance à la protection du droit d'auteur. Les œuvres et les idées doivent être très largement accessibles en ligne. Les nouvelles technologies sont essentielles pour la diffusion de la culture, mais cette diffusion ne pourrait se faire que de manière légale en respectant le droit d'auteur.

2.2. Donner sa pleine mesure à la Bibliothèque numérique européenne Europeana

Après l'échec de diverses tentatives de partenariat avec Google, la France, soutenue par l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Pologne et la Hongrie, a proposé, en 2005, de créer une **bibliothèque numérique européenne**. Cette initiative est née de la conviction commune que le monopole de la numérisation ne pouvait être laissé à un opérateur soumis à des impératifs commerciaux et qui ne partage pas toujours les critères français et européens de multilinguisme et d'interculturalité, quant aux œuvres et thématiques à numériser et à indexer. Projet démocratique par sa visée de large diffusion des savoirs, il est animé par une ambition de diversité culturelle et d'échanges interculturels. **Europeana a une vocation à la fois encyclopédique et multilingue**. Il s'agit d'interconnecter les bibliothèques nationales européennes et d'offrir au public leurs ouvrages numérisés, à partir de sa langue. Cette réalisation suppose la numérisation des textes par chaque bibliothèque partenaire et un travail très délicat d'ingénierie linguistique pour accéder aux textes dans les différentes langues.

Soutenu par la Commission européenne, le travail a débuté à l'automne 2006. Le lancement officiel a eu lieu lors du Conseil des ministres de la culture de l'UE de novembre 2008 qui a décidé de poursuivre le développement du projet. Diverses actions sont mises en œuvre pour assurer **les principes de diversité et de pertinence** : normes techniques communes, fondement de l'interopérabilité entre bibliothèques nationales ; charte documentaire ; qualité de la conservation et du stockage du numérique ; question des œuvres sous droits pour laquelle les accords passés par la BNF avec le Syndicat national de l'édition pourraient inspirer d'autres partenaires européens.

Europeana est aujourd'hui accessible dans les 23 langues officielles de l'UE. Deux millions de documents culturels numérisés (livres, peintures, photos, audiovisuel, musique, etc.) sont consultables gratuitement sur son site internet, grâce à son portail multilingue et son moteur de recherche spécifique. En 2010, c'est 6 millions de documents qui devraient être accessibles. La Commission européenne aide les travaux d'interopérabilité et d'accès multilingue (moteurs de recherche plurilingues, lecture optique de caractères, indexation...), mais elle n'apporte pas de financement pour la numérisation des ouvrages, laquelle relève de chaque État membre. La France a dégagé depuis 2007 10 M€ à cet effet, en élargissant l'assiette de la taxe sur la reprographie, ce qui lui permet de numériser environ 100 000 documents par an, mais plusieurs États membres ont des difficultés pour conduire cette tâche très lourde.

L'objectif formulé par l'avis du Comité économique et social européen de « Favoriser un large accès à la bibliothèque numérique européenne pour tous les publics », présenté par Mme Evelyne Pichenot, en 2008, reste toujours une préconisation du CESE : répondre à l'exigence d'un savoir organisé qui anime Europeana ; assurer la diversité culturelle par la diffusion de la multiplicité des langues européennes dans le monde ; inventer des modèles économiques d'achat et de mise à disposition du public d'œuvres contemporaines numérisées ; veiller à ce que la bibliothèque numérique réponde aux attentes du public ; donner aux institutions de lecture publique tout leur rôle dans l'accès aux contenus dématérialisés.

2.3. Mieux maîtriser les technologies de traitement de la langue écrite et de la langue parlée

La possibilité d'assurer la traductibilité de toutes les richesses du langage et des langues est un enjeu essentiel de la révolution informatique et tout particulièrement les technologies de la traduction. Mais force est de constater que la partie linguistique de cette révolution culturelle n'avance que très lentement.

Les politiques nationales et européennes doivent mieux mesurer les conséquences de l'impact industriel et technologique que pourraient avoir les ouvertures de la diversité et du multilinguisme. La Commission européenne, très sensible à l'importance du sujet, aide depuis de nombreuses

années le développement de ces technologies, et elle a prévu de multiples programmes à cet effet. Elle pourrait faire encore plus.

En France, les entreprises qui s'intéressent au sujet, se caractérisent par leur multiplicité (de 30 à 150 sociétés, entre 50 et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires), leur hétérogénéité et leur vulnérabilité. Bien qu'elles soient parfois en tête dans leurs domaines (comme le traitement de l'écrit, la recherche multimédia, l'application militaire dans le domaine vocal, l'appel téléphonique, le logiciel de traduction et d'information, etc.), le transfert des technologies vers une exploitation industrielle reste le point faible. **Il convient de favoriser la recherche et les technologies, ainsi que les enseignements universitaires qui s'y rapportent.** Il serait souhaitable que de grands groupes industriels s'investissent dans ces technologies à l'exemple du programme de recherche et d'innovation « Quaero ».

3. Moderniser la diffusion du patrimoine et de la création

3.1. Demeurer vigilant sur la situation des industries culturelles

- a) Présenter à nos partenaires et défendre dans les instances multilatérales les positions françaises sur le droit d'auteur et sur la diversité culturelle

La mondialisation des marchés pousse à l'uniformisation de la culture véhiculée par les grands groupes industriels, notamment ceux du cinéma et de l'audiovisuel : ainsi 85 % du produit des billets de cinéma vendus dans le monde proviennent de films réalisés à Hollywood ; 50 % des fictions diffusées par les télévisions européennes sont d'origine américaine ; et parmi les dix romanciers les plus traduits, neuf sont de langue anglaise. Par ailleurs, les technologies de l'information créent un risque de déséquilibre entre les pays riches et les pays pauvres.

La situation des industries culturelles face à la concurrence, notamment américaine, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel a conduit la France à mettre en place des systèmes d'aides qui demeurent menacés par les traités économiques internationaux ayant pour objet la libre circulation des biens et des services : il s'agit du compte de soutien à l'industrie cinématographique, alimenté par une taxe sur les places de cinéma, des quotas de diffusion et des obligations d'investissement dans le cinéma ou la création audiovisuelle pour les chaînes de télévision. Ce système d'aide a été longtemps controversé au sein même de l'UE. **La directive *Télévision sans frontières* le consolide en instaurant une politique de quotas de diffusion d'œuvres européennes (60 %) et nationales (40 %) à la télévision.** N'oublions pas qu'en 1993, la France a été la première à réagir au risque que la mondialisation économique faisait courir à la culture, dans le cadre des discussions internationales au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), puis de l'OMC, qui prévoyaient la suppression de toutes les aides. L'UE, la France et l'OIF ont

alors défendu **l'idée de l'exception culturelle** : l'objectif était d'exclure les biens culturels de l'accord en cours de négociation, en considérant que ces biens ne sont pas des marchandises comme les autres, avant de travailler à la **Convention sur la diversité culturelle**. Il convient maintenant d'appliquer ce texte. **Il appartient, en particulier, à l'UE de veiller avec la plus grande attention à ne prendre aucun engagement susceptible d'avoir des incidences en matière de libéralisation des échanges, de biens et de services culturels dans le cadre de négociations commerciales bilatérales, régionales ou internationales.**

Par ailleurs, la législation sur la propriété intellectuelle évolue très rapidement pour tenter de s'adapter à l'évolution des techniques ; cette législation s'élabore dans des enceintes multilatérales, au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et au sein de l'UE.

Le CESE considère que l'aide aux industries culturelles et la protection de la propriété intellectuelle font, elles aussi, partie du message culturel de la France. Il est essentiel que nous ayons, en ces deux domaines, une position très claire et que nous soyons en mesure de la défendre dans les différentes enceintes où ils peuvent être évoqués.

b) Renforcer le soutien à la diffusion du livre et à la traduction

Quelle que soit la percée des nouveaux moyens de communication qui privilégient l'image, et malgré le déclin de la presse écrite au profit de l'audiovisuel et du numérique, le livre se maintient de manière remarquable. La diffusion internationale du livre contribue à sa vitalité, à travers la traduction et la promotion, ainsi qu'avec le système complexe des droits internationaux. **Le livre français occupe la deuxième place des exportations culturelles françaises (641 M€) après les objets d'art (689 M€).** Sa diffusion est gérée prioritairement par les maisons d'édition avec l'aide de l'État, et plus rarement par des agents littéraires à la manière anglo-saxonne.

Au moment où la DDM, devenant la Direction générale du développement des media et de l'économie culturelle, va intégrer la Direction du livre, il convient de maintenir les liens que cette dernière a su tisser avec les professionnels et de veiller aux dispositifs d'aide à la diffusion internationale dont elle leur a confié la mise en œuvre.

Il est nécessaire également de rendre plus visible la politique nationale de soutien à la traduction du français en langues étrangères et de langues étrangères en français. Le CNL soutient la traduction vers le français – que les professionnels appellent *intraduction* par opposition à l'*extraduction* (la traduction du français vers les langues étrangères) qui est, elle, aidée à la fois par le CNL et CulturesFrance. **Mettre en place un guichet unique au CNL serait souhaitable.** En attendant, il est indispensable d'améliorer la coordination des dispositifs existants. Un groupe de réflexion avec des représentants des deux ministères (MAEE et MCC), du CNL et de CulturesFrance propose la création

d'une sorte de « fonds » regroupant les crédits et une commission unique d'examen des dossiers.

Le CESE estime que cette solution minimale doit être mise en œuvre dès que possible. Il préconise également que les actions du CNL en matière de traduction soient plus visibles dans ses documents de présentation et sur son site Internet, et que les informations pour bénéficier de l'aide à la traduction soient aisément accessibles au MCC et au MAEE.

Attentif à la promotion de la diversité culturelle dans ce domaine, le CESE préconise une coordination des politiques de la traduction dans l'espace européen et au-delà, en application de l'esprit de la *Convention sur la diversité des expressions culturelles de l'Unesco*.

La traduction de certaines catégories d'œuvres mérite une attention particulière : les « grands textes » littéraires emblématiques du patrimoine culturel mondial, y compris les œuvres dramatiques ; les œuvres non littéraires (les essais et publications scientifiques, voire des revues en ligne) ; des « projets pilotes » d'édition bilingue ; des traductions vers et depuis des pays partenaires de l'UE, comme le chinois et l'arabe ; la création littéraire contemporaine ; la littérature pour la jeunesse.

Chaque pays pourrait dresser une cartographie des flux de traduction. Une coopération entre universités européennes et chercheurs en sciences humaines et traducteurs serait souhaitable pour identifier ces textes et mettre en place des programmes spécifiques.

Il importe également de développer les actions en bilatéral, en soutenant davantage les coéditions notamment avec les pays du Sud. Par ailleurs, **le « livre numérique » doit être favorisé**, et les problèmes qu'il soulève – en matière de rémunération des auteurs et des éditeurs – être identifiés aussi rapidement que possible, pour ne pas entraver son développement.

c) Assurer la diversité de l'offre cinématographique

Le dispositif d'aide au cinéma permet de maintenir cette diversité tant pour la création que la production, ainsi que la diffusion en France même. Il doit impérativement être maintenu. Les efforts sont à poursuivre pour favoriser la diffusion du cinéma en Europe, dans les autres États membres, et dans le monde. C'est le rôle d'Unifrance, géré par des professionnels. Le film français a réalisé en 2005 73,6 millions d'entrées dans les salles étrangères pour une recette de 369 M€, dont 51,1 % en Europe.

Au-delà du soutien au cinéma français, le CNC a mis en place une politique de soutien à la diversité : les coproductions majoritairement françaises peuvent bénéficier des crédits du fonds de soutien ; **le Fonds Sud** aide chaque année la production d'une vingtaine de films des pays du Sud et leur ouvre droit à l'aide à la diffusion comme s'il s'agissait de films en langue française. La contribution du MAEE à ce fonds, comme à Unifrance, a fortement diminué en

2009. Par ailleurs ce ministère envisage la suppression de plusieurs postes d'attachés du livre et d'attachés de l'audiovisuel dans les services culturels des ambassades. Ces agents jouent un rôle très important d'appui aux professionnels français dans leur action pour la diffusion du livre ou du cinéma.

Le CESE estime que, sinon leurs postes, du moins leurs missions gagneraient à être maintenues au sein des ambassades, dans les services culturels ou, au besoin, dans les services économiques, et régionalisées, le cas échéant et selon les zones.

L'Europe soutient très fortement le cinéma avec le **programme Media** qui aide, depuis 1991, la formation, la production, la distribution et notamment le sous-titrage : 9 longs métrages sur 10 distribués en Europe hors de leur pays d'origine bénéficient de son appui. Le quatrième programme, pour 2007-2013, est doté de 753 M€. Un nouveau programme, *Media Mundus*, va prochainement aider, dans les mêmes conditions, les coproductions avec des pays tiers, du Sud notamment.

3.2. Développer les échanges artistiques

a) Maintenir une place de premier plan aux manifestations culturelles

L'expérience prouve que l'exportation du spectacle vivant, de la musique et, à un moindre degré, des arts plastiques français rencontre un accueil international très favorable. L'organisation de ces manifestations culturelles, qui s'adressent à un large public et s'inscrivent dans la mémoire collective, doit rester une priorité du choix politique. **Il est important que les échanges artistiques prennent également en compte l'intérêt pour la création à ce que les artistes soient eux-mêmes présents dans certains pays.**

CulturesFrance joue le rôle majeur dans la diffusion des manifestations culturelles à l'étranger et fait un travail considérable. **Il est essentiel de donner toute sa place à cet opérateur**, en précisant ses attributions et ses objectifs, et en mettant en place une tutelle interministérielle capable d'orienter son action et d'en apprécier la pertinence dans la durée, afin qu'il puisse réaliser sa mission. Les contraintes économiques ne doivent pas prendre pour victime ce secteur ludique et festif de la vie culturelle, en le marginalisant dans les structures et en le pénalisant financièrement. La création artistique est au fondement des civilisations : les chefs d'œuvre des grands génies expriment les plus hautes aspirations de l'humanité en sublimant les passions et en appelant à la créativité de tout un chacun.

Par ailleurs, **ces manifestations doivent donner davantage de place au patrimoine et mieux tenir compte de la diversité des zones géographiques.**

Bénéficiant d'un patrimoine enviable, ainsi que d'avant-gardes artistiques qui ont influencé et influencent profondément l'histoire de l'art et de la littérature, la diffusion internationale de la culture française, soumise à des préjugés idéologiques et à des contraintes financières, se voit obligée de choisir.

Le MAEE a donné mission à CulturesFrance de promouvoir, en priorité, la création contemporaine française à l'étranger. Il serait souhaitable de parvenir à un juste équilibre entre ces deux richesses : mémoire et création, deux fiertés de notre message, quelle que soit l'aire géographique concernée. On donnera en exemple la politique de l'Alliance française de New York qui organise une exposition des trésors de Vaux-le-Vicomte tout en contribuant à une présentation des cultures urbaines de nos banlieues. Une version supplémentaire de la diversité culturelle.

L'action de l'État doit tenir compte de la diversité de la demande et des zones géographiques. Les manifestations sont appelées à rencontrer, autant que faire se peut, les demandes des pays étrangers, relayées par les postes. Il conviendrait qu'elles répondent davantage à leur « demande de France ». **CulturesFrance pourrait, à cet effet, associer plus étroitement encore qu'elle ne le fait les postes à l'élaboration de son programme.** L'opérateur évaluera aussi, en liaison avec le MCC, l'importance pour les institutions et les artistes français d'être présents à l'étranger. **L'accompagnement des jeunes artistes dans leur début à l'international devrait être largement développé.** Si la musique et les arts plastiques utilisent des langages universels qui facilitent leur diffusion, **la présentation hors frontières du spectacle vivant nécessite des efforts spécifiques de traduction :** des sur-titrages sont désormais indispensables pour l'exportation du spectacle vivant.

Les activités de l'association *Afrique et Caraïbes en créations* ont été reprises comme un bloc par CulturesFrance en 1999, après le rattachement des services de la coopération au ministère des Affaires étrangères, et se poursuivent dans de bonnes conditions. Cependant, ce programme étant financé sur les crédits de la mission *Aide au développement*, il est en quelque sorte sanctuarisé au sein de CulturesFrance, ce qui présente des avantages, mais ne permet pas toutes les interactions souhaitables. De plus, **il est regrettable que cet unique programme consacré par la France à la culture dans les pays de la zone prioritaire de développement ne traite absolument pas le patrimoine.**

On a souvent reproché à CulturesFrance de dépenser de fortes sommes sur le volet des *Saisons culturelles croisées* qui se déroule sur le territoire national, alors que la mission de l'opérateur est la diffusion de la culture française à l'étranger. Fondées sur le principe de la coopération et de la réciprocité, ces saisons, qui ont un beau succès en France et attirent le mécénat, sont aussi bien un outil diplomatique qu'un facteur de dialogue entre les peuples. Il est donc légitime qu'elles soient financées pour une large part sur les crédits du MAEE et mises en œuvre par CulturesFrance dans le prolongement de son action à l'étranger.

b) Approfondir la réflexion sur la promotion de l'art contemporain

L'art contemporain français peine à trouver sa place au niveau international. Sa présence dans **les grandes manifestations internationales est**

aidée par CulturesFrance et le MCC, mais il conviendrait de mettre en œuvre d'autres dispositifs pour faire mieux connaître les galeries et les artistes. L'échange qui vient d'avoir lieu entre des galeries de Paris et de Berlin, organisé par les deux ambassades, ouvre des pistes prometteuses.

- c) Organiser une coordination des programmes de résidences d'artistes

Les résidences d'artistes français (ou résidant en France) à l'étranger ou d'artistes étrangers en France se développent très largement avec des financements de CulturesFrance, du MCC et de nombreux autres intervenants publics et privés. Il serait souhaitable **qu'une coordination puisse s'organiser, sous la houlette de CulturesFrance pour les résidences à l'étranger et du MCC pour les résidences en France**, de manière à ce que les bénéficiaires et les financeurs potentiels puissent avoir un interlocuteur et les informations adéquates.

- d) Renforcer les liens avec les milieux professionnels

Enfin, **il est nécessaire que CulturesFrance continue à développer sa réactivité pour prendre rapidement la mesure des changements en matière de création et de diffusion dans le domaine des arts visuels**, être présente dans les grands axes stratégiques de l'art contemporain, et prospecter de nouveaux terrains de marché, ainsi que de nouvelles thématiques pour de grandes manifestations conçues comme des plates-formes artistiques et professionnelles. **Il est urgent, à cet effet, qu'elle renforce les liens avec les milieux professionnels, pour mieux cerner les besoins des créateurs et les demandes du marché.**

3.3. Promouvoir l'immatériel

- a) Valoriser l'expertise des professionnels

La France a une **forte expertise** dans de très nombreux domaines, **qui demande à être mise en valeur** dans un contexte de mondialisation où la diffusion des savoir-faire est l'objet d'une forte concurrence.

Les architectes français se voient confier de nombreux chantiers à l'étranger, de New York à Rio de Janeiro ou à Tokyo, notamment pour bâtir des musées et des salles de concert, lieux emblématiques des mégapoles du monde. CulturesFrance et le MCC soutiennent leur présence dans les grandes manifestations internationales et doivent continuer à le faire.

Les musées des pays émergents font appel à l'expertise internationale, notamment pour la formation des personnels à la muséographie, à la restauration, à la connaissance de l'art occidental. La Chine fait ainsi appel à la Grande-Bretagne, l'Italie et à la France. Abou Dhabi a invité le Louvre à une coopération d'une ampleur exceptionnelle, puisqu'il s'agit à la fois de créer un musée du Louvre, de présenter des œuvres occidentales et d'aider les Émirats à

mettre en place une politique d'acquisition d'œuvres d'art occidental. Si cette opération met en œuvre une valorisation économique de l'action culturelle extérieure, sans précédent en France, il convient qu'elle contribue aussi à la diffusion du message français, à sa philosophie des libertés individuelles et des liens sociaux.

Le CESE préconise que le rôle des conseillers culturels se développe en compétence et en efficacité pour valoriser l'expertise française en matière culturelle.

b) Favoriser la diffusion de la pensée française et des auteurs de langue française

CulturesFrance et les ambassades mènent également une action pour la diffusion de la pensée française par des politiques ciblées d'invitation de personnalités françaises à l'étranger et étrangères en France. **Il est nécessaire de poursuivre ces actions.**

CulturesFrance édite environ 30 titres par an : livres, expositions, revues, pour promouvoir dans le monde la créativité des auteurs français et de langue française en littérature moderne et contemporaine, en philosophie et en sciences humaines. Cette activité éditoriale de pointe devrait être renforcée et encouragée à devenir encore plus managériale. L'intégralité des programmes de la Division du livre du MAEE a cependant été transférée à CulturesFrance sans que la totalité des crédits suive. Le financement du livre s'en trouve fortement amputé, mettant ainsi en difficulté **un secteur essentiel du message extérieur de la France qui, au contraire, nécessiterait un soutien mieux adapté à la diversité des échanges.**

c) Poursuivre l'aide aux professionnels diffusant le savoir-faire et l'image de la France

Les métiers d'art, du design, de la mode, de la gastronomie et de l'art de vivre sont des vecteurs importants de développement économique et de diffusion de l'image de la France. **Il serait souhaitable que les professionnels concernés soient accompagnés dans leurs efforts de diffusion à l'étranger** dans une liaison étroite entre CulturesFrance et les services culturels et économiques des ambassades. Ces secteurs culturels, traditionnellement favorisés à l'exportation, sont aussi porteurs de nouvelles modalités de diffusion que la globalisation peut favoriser, mais aussi freiner ou pervertir. En évitant aussi bien le protectionnisme que le mercantilisme, **la prise de conscience de ces nouveaux moyens d'interaction culturelle doit s'accompagner d'un renforcement de la lutte contre la contrefaçon.**

d) S'appuyer sur l'image des marques françaises.

La notoriété du nom d'institutions prestigieuses, publiques ou privées, joue un rôle analogue à celui des grandes marques commerciales. Le prestige du nom **Alliance française**, par exemple, permet à cette dernière de résister à la

concurrence des établissements privés d'enseignement des langues. On observe depuis quelques années un intérêt de certains pays à niveau économique élevé pour la présence de noms prestigieux sur leur territoire, comme c'est le cas à Abou Dhabi pour le Louvre et la Sorbonne.

Le CESE estime qu'il n'est en rien choquant, bien au contraire, d'utiliser ce phénomène, dès lors que l'usage de ces noms est dans le prolongement de la vocation de l'institution concernée.

B - DÉPASSER LES ACTIONS BILATÉRALES TRADITIONNELLES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE LA DIVERSITÉ

L'action culturelle extérieure de la France demeure essentiellement bilatérale, reposant en priorité sur l'action de l'ambassadeur et du réseau ; les actions non bilatérales sont difficiles à mettre en place, et la France n'est pas toujours bien équipée pour les entreprendre. Elles sont pourtant devenues indispensables.

1. Encourager les mises en réseau et les synergies

1.1. Développer les coopérations multilatérales

Dans les principales aires géostratégiques, les services culturels avec le concours de CulturesFrance pourraient tisser des liens multilatéraux spécifiques à chacun de ces lieux, en fonction de leurs caractéristiques économiques et culturelles communes embrassant divers pays et langues, et par un choix ciblé des programmes et des actions (par exemple, Proche-Orient, Asie du Sud-Est, Amérique latine).

Il serait souhaitable de développer les actions avec les organisations multilatérales (UE, OIF, Unesco). La *Convention pour la diversité culturelle* devrait être le lieu privilégié d'actions de ce type. L'aide au développement pourrait également y contribuer : la France, qui a des ONG reconnues, pourrait proposer à l'UE, avec le concours éventuel d'organismes des Nations unies, de soutenir des plans de formation en Afrique encourageant, à la fois, l'usage des langues locales pour l'alphabétisation dans les pays qui le souhaiteraient, et le recours aux grandes langues européennes (français, anglais, portugais) dans l'enseignement secondaire.

1.2. Aider à la mise en réseau des professionnels

Un nombre de plus en plus important d'opérations se réalisent par contact direct entre institutions et professionnels français et étrangers. Ainsi, les grands musées travaillent ensemble pour monter des expositions : ils se prêtent des œuvres en respectant le principe de réciprocité ; récemment, ils ont aussi appris à organiser des expositions en partenariat, pour en diminuer le coût, ou à faire circuler des expositions avec des contreparties.

Cependant, beaucoup d'acteurs culturels ne coopèrent pas assez avec leurs homologues étrangers. Il est nécessaire de développer la mobilité des artistes et des œuvres pour constituer l'espace de la diversité artistique et d'identifier les difficultés qu'elle rencontre. En France, les cahiers des charges des acteurs culturels aidés par l'État, voire par les collectivités locales, pourraient prévoir la réalisation de projets entre partenaires de plusieurs pays. D'une manière générale, les acteurs culturels ne participent pas suffisamment aux programmes européens car ils manquent d'intermédiaires pour les aider à trouver des partenaires.

Le CESE estime que la mobilité des professionnels doit être développée. Les conseillers culturels, CulturesFrance et les directeurs régionaux des affaires culturelles pourraient être sollicités pour la faciliter. Cet objectif devrait être pris en compte pour l'octroi des visas.

La constitution d'une base de données européenne pour le spectacle vivant, constituerait un moyen d'accès utile à la promotion de la diversité de ces productions artistiques à travers le monde. Un renforcement des échanges entre écoles d'art faciliterait également ces contacts.

1.3. Reconnaître l'importance sociale et économique de la culture

Il importe que la politique culturelle extérieure prenne en compte la culture dans sa globalité.

Créatrice de lien social dans les quartiers comme au niveau européen, la culture contribue au dialogue interculturel au niveau national et international.

Facteur de croissance économique, **la culture représente 500 000 emplois en France, un emploi sur 40 en Europe** ; et on note que la crise économique actuelle n'a pas affecté la consommation culturelle des ménages. Réelles et symboliques, l'image et la culture de la France contribuent à l'influence de notre pays dans le monde et à son attractivité : première destination touristique, la France voit le nombre de ses touristes croître régulièrement. **Paris est, avec Londres, la première ville pour l'accueil des colloques**, et elle attire de nombreux investisseurs comme le rappelait le Conseil économique et social, en juin 2007, dans l'avis, porté par M. Bernard Plasait, sur « *Le Tourisme d'affaires, un atout majeur pour l'économie* ». Elle doit conserver sa place dans la concurrence mondiale entre les grandes capitales.

Sur tout le territoire, la valorisation des centres-villes et des quartiers, des paysages, des monuments, ainsi que la diversification des projets culturels font partie intégrante du développement économique aussi bien que de la réinvention et de la consolidation du lien social.

Le CESE souhaite que l'ensemble des acteurs considèrent le rôle très particulier de la culture et coopèrent davantage pour susciter le développement de projets en faveur de la diversité culturelle et du multilinguisme sur le territoire national et à l'étranger.

2. Demander à l'UE d'être un acteur essentiel pour la promotion de la diversité culturelle et du multilinguisme

2.1. La prise de conscience par l'Union européenne du rôle majeur de la culture

Jusqu'à une période récente, l'UE n'avait ni discours, ni action dans le domaine de la culture. Les derniers élargissements posent des problèmes d'identité à ses citoyens.

Les anciens États membres peinent à se reconnaître dans l'Europe à 27, tandis que les nouveaux craignent que l'UE ne leur enlève une part de leur identité perdue et si récemment retrouvée. Simultanément, la mondialisation conduit à être de plus en plus en contact avec d'autres cultures et contribue à la diversité interne des sociétés européennes.

Dans ce contexte, il est important que l'UE prenne de plus en plus conscience que la diversité culturelle et le dialogue interculturel sont des défis majeurs pour un ordre mondial fondé sur la paix et le respect de valeurs partagées, et qu'elle a un rôle à jouer pour les promouvoir en Europe même et dans le monde.

Le président de la Commission européenne insiste désormais sur le fait que la culture est une composante de la construction européenne, ainsi qu'une condition de sa réussite, et que le débat *politique* sur l'Europe est avant tout un débat *culturel*, portant sur le sens de l'intégration européenne. **L'exigence de diversité culturelle apparaît comme porteuse du respect de l'identité des personnes et comme régulatrice de la mondialisation.** Le nouveau programme pour la culture 2007-2013 et la communication de la Commission sur *l'Agenda européen de la culture à l'heure de la mondialisation* proposent, dans cet esprit, de favoriser la mobilité des hommes et des œuvres et de garantir la diversité de la création.

En matière linguistique également, l'UE semble décidée à être plus active. Le plurilinguisme est l'une de ses priorités, et elle a fait à cet égard un geste symbolique en désignant un commissaire européen pour le plurilinguisme au 1^{er} janvier 2007. Celui-ci s'efforce de promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en faisant valoir leur intérêt pour trouver un emploi et, en ce qui concerne les entreprises, celui de travailler dans les langues locales afin de profiter pleinement du marché européen et mondial.

Le CESE estime néanmoins qu'une action de l'UE est nécessaire pour encourager les États membres à mettre effectivement en place l'apprentissage généralisé d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge, ainsi que pour développer largement la traduction. Par ailleurs, une politique volontariste de la Commission est indispensable pour parvenir à une utilisation équilibrée de ses trois langues de travail.

2.2. Faire de la notion même de culture européenne un axe essentiel des politiques culturelles de l'UE et des États membres

Le succès d'une politique permettant réellement le maintien de la diversité culturelle et du plurilinguisme nécessite une réflexion approfondie sur la spécificité de la culture européenne et la place des enjeux culturels dans le projet européen. Pour les citoyens européens, la bonne compréhension et l'explicitation de ces notions passent certainement par l'Europe.

La France est bien souvent source de propositions en ces domaines. C'est elle qui a conduit l'Europe à entrer dans la réflexion puis la bataille pour la diversité culturelle. Elle joue un rôle très actif dans le développement de grands projets comme la Bibliothèque numérique européenne, ou dans la réflexion sur le plurilinguisme et la traduction qui a conduit à l'organisation des *États généraux du plurilinguisme* en septembre 2008. Elle est à l'origine de nombreuses propositions adoptées par le Conseil des ministres européens de la culture pour mettre en évidence la culture européenne, comme la réflexion sur la notion de patrimoine européen, puis le choix des premiers sites. Elle participe activement au travail sur la mobilité des collections qui vise à faciliter la réalisation des expositions. Cependant, elle agit de manière anecdotique, et au coup par coup, sans véritable vision d'ensemble.

La France doit être plus encore source de propositions pour l'UE et pour la Commission. Du fait des liens anciens entre la culture et l'État, c'est elle qui dispose de la réflexion la plus globale dans le domaine de la culture : le ministère de la Culture fête, cette année, son cinquantième anniversaire, alors que beaucoup d'États membres n'ont pas de ministère de la Culture ou en ont créé un dans les vingt dernières années. Elle est certainement l'État membre qui est le plus intéressé par ce sujet. La réflexion sur la culture européenne, sa mise en évidence par des projets concrets, réalisés en coopération, devrait avoir une priorité majeure dans les politiques culturelles intérieure et extérieure de notre pays. À ces conditions seulement, une impulsion française pourrait contribuer à ce que la politique culturelle devienne le ferment de l'unité européenne.

Le CESE préconise :

- de développer la réflexion sur la notion de culture européenne et d'élaborer des projets qui la mettent en évidence ;
- de faire de cet objectif une des priorités du MCC et de développer les actions conduites en France à ce sujet, ainsi que les initiatives au sein du Conseil des ministres européens de la culture ;
- de charger le réseau culturel à l'étranger et CulturesFrance d'être plus actifs pour mettre en lumière les spécificités de la culture européenne, dans son histoire et ses développements, et d'encourager la réciprocité des échanges artistiques entre la culture européenne et les autres cultures du monde ;

- de favoriser le montage de projets entre professionnels de différents pays d'Europe par des rencontres et des réflexions communes, par l'identification des obstacles éventuels à la mobilité et par le soutien à la circulation des réalisations ;
- de poursuivre l'identification de sites symboles du patrimoine européen, et d'élargir cette idée à des œuvres littéraires et artistiques, en donnant chaque année le titre d'exposition, œuvre ou spectacle européen(ne) à trois réalisations de ce type dans les États membres et dans les pays tiers. La création d'une « Librairie européenne », comportant des livres traduits ou en langue originale de toute l'Europe, pourrait également être envisagée ;
- de créer à Paris, à l'initiative de la France un Forum européen sur le thème « La culture européenne existe-t-elle ? », avec la participation d'intellectuels, écrivains et artistes éminents des 27 pays européens et représentant le kaléidoscope linguistique, culturel, religieux européen. Il s'agira de penser l'histoire et l'actualité de cet ensemble pluriel et problématique qu'est l'UE, de les mettre en question et d'en dégager l'originalité, les vulnérabilités et les avantages.

3. Agir plus vigoureusement pour la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles

3.1. Mobiliser la société civile et les professionnels de la culture

La société civile et les professionnels ont joué un rôle capital dans le processus de création et de ratification de la *Convention de l'Unesco*, grâce à la participation des ONG culturelles et notamment des 42 coalitions pour la diversité culturelle issues de tous les continents et représentant plus de 600 organisations professionnelles culturelles au sein de la FICDC (Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle). **Le CESE soutient l'action de la FICDC ainsi que des professionnels de la culture et plus généralement de la société civile pour favoriser la mise en place de la Convention de l'Unesco.**

3.2. Affirmer le rôle de la France

Acteur décisif de l'adoption de la *Convention*, la France devrait l'être aussi de sa mise en œuvre. Or, elle semble actuellement faire preuve de très peu de dynamisme à ce sujet, aussi bien pour imaginer le contenu des actions qui pourraient aller dans le sens de la diversité que pour contribuer au fonds pour le financement de tels projets dont la mise en œuvre est prévue par la Convention. Une présence plus forte est importante sur le plan symbolique : la France étant apparue comme porteuse d'un message dans lequel un très grand nombre d'États et de personnes se sont reconnus, son retrait ne pourrait que décevoir, lui faisant perdre ces atouts et laissant penser que son combat n'avait pas une finalité

universelle. Elle est nécessaire aussi sur le plan pratique : si la France n'était pas suffisamment active, l'interprétation de ce texte risquerait de ne pas aller dans le sens qu'elle souhaite d'une coopération entre les pays du monde pour la diversité, et pourrait donner lieu à une vision identitaire mettant l'accent sur ce qui divise plutôt que sur ce qui unit ; de même, une participation française mineure pourrait affaiblir la prise en compte de ce texte dans les négociations dans le cadre de l'OMC.

Notre assemblée insiste pour que la France se montre beaucoup plus active et imaginative dans le travail de préparation des textes relatifs à la mise en œuvre de la Convention, et qu'elle apporte au fonds pour la diversité culturelle une participation à la hauteur des enjeux.

Dans cette perspective, elle préconise :

- **que la France participe, dès maintenant, aux actions et propositions de l'Unesco qui vont en ce sens**, telles que : « l'Alliance globale pour la diversité culturelle » qui a pour but de favoriser la diversité culturelle en développant les industries culturelles, les échanges et les bonnes pratiques ; « l'Observatoire sur le statut de l'artiste » qui permettra d'optimiser la formation et d'assurer la protection sociale des intervenants dans les échanges multiculturels ; et « l'Observatoire mondial du piratage » qui pourrait associer à certaines actions en faveur de la diversité des pays non signataires de la Convention ;
- **qu'elle imagine des actions pour faire vivre cette Convention dans le partenariat Nord/Sud** avec : la création d'un Observatoire mondial en faveur de la traduction, celle-ci s'imposant comme « la langue de la diversité » qui ouvre de nouvelles potentialités à la pensée humaine ; ou l'organisation, à Paris, d'un Collège international pour la diversité culturelle et du développement plurilingue, qui serait composé de chaires attribuées périodiquement à des intellectuels, écrivains et artistes de divers pays et dont l'œuvre et la renommée mondiale contribuent à éclairer et promouvoir ces objectifs (il pourrait prendre le relais de l'Académie universelle des cultures) ;
- **qu'elle soit particulièrement attentive à son incorporation dans l'ordre juridique international et à sa juste place dans les relations avec l'OMC.**

CONCLUSION

La France a-t-elle disparu du monde ? Certains n'hésitent pas à faire cette chronique d'une mort annoncée de notre pays, moyenne puissance en perte de vitesse.

La France n'a pas disparu du monde de la culture, même si une certaine lassitude, voire une indifférence quant aux enjeux de la culture française se décèle chez les politiques, dépassés par la mondialisation galopante. Ce repli transparait dans les intentions ambitieuses affichées, mais sans que les moyens appropriés suivent. Il se trahit également dans la posture d'apparat qui remplace la pensée politique par un cumul d'« événements », évoquant davantage une « cérémonie des adieux » plutôt qu'une vision pour l'avenir.

Pourtant, et bien que notre enquête ait dégagé un profond malaise qui touche tous les secteurs de la vie culturelle extérieure, le message culturel de la France et la vocation interculturelle de la francophonie demeurent des réalités appréciées, désirées et attendues. Pour répondre efficacement à cette situation, il faudrait d'urgence réaffirmer ce message et développer une *offensive culturelle internationale* dans des domaines prioritaires avec des actions choisies et qu'accompagnerait une *stratégie active dans les médias internationaux*.

Cette offensive culturelle internationale nécessite en amont un pilotage volontariste au plus haut niveau de l'État. La crise financière et sociale impose plus que jamais l'impératif d'éviter les saupoudrages de mesures administratives, structurelles ou de prestige, et de fixer des priorités de l'action culturelle à court et à moyen terme, qui devraient bénéficier d'une base financière à la hauteur de ces exigences prioritaires. Ainsi réorganisée et réactualisée, l'action culturelle extérieure de la France sera capable de *problématiser son héritage et d'optimiser ses évolutions actuelles*.

Le CESE considère que, fidèle à ses idéaux de liberté, d'égalité, de solidarité, aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, le message culturel de la France respecte les diversités tout en posant comme principe qu'elles sont traductibles, interprétables et partageables. Le lien étroit forgé par l'histoire entre les diverses expressions culturelles et la langue française elle-même est l'un de ses traits distinctifs. Ce message et ses valeurs sont également ceux de l'OIF ; leur avenir passe par l'Europe et par la mise en œuvre de la convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles. Il convient de réaffirmer ce message et de conduire, en France et à l'étranger, une politique et des actions en cohérence avec lui.

Dans cette perspective, le CESE estime qu'il est indispensable :

- de renforcer le pilotage politique de l'action culturelle extérieure par la création d'un *Conseil de l'action extérieure pour le développement et la culture* auprès du Président de la République.
- **de dépasser le chauvinisme institutionnel et de donner un caractère plus interministériel et plus global à la politique culturelle et linguistique de la France :**
 - en préparant les conditions politiques et juridiques nécessaires à la création d'un grand opérateur pour l'action culturelle internationale, capable de réactivité opérationnelle avec les cultures du monde ;
 - en atténuant les frontières entre actions intérieures et extérieures, qui ont perdu de leur pertinence avec la mondialisation et les technologies ;
 - en associant davantage les ministres chargés de la culture, de la communication, de l'éducation et des enseignements supérieurs au ministre des Affaires étrangères pour mettre en œuvre le message culturel de la France sur le territoire national comme à l'extérieur et en instituant un comité interministériel pour la politique culturelle extérieure ;
- **de conduire une politique décomplexée de la langue française et de la francophonie en France même et à l'extérieur :**
 - en appliquant mieux la loi sur l'emploi de la langue française ;
 - en veillant à l'emploi du français dans les organisations internationales;
 - en développant l'enseignement du français à l'étranger grâce notamment aux Alliances françaises, aux filières scolaires bilingues, aux cursus universitaires francophones ;
 - en encourageant l'apprentissage du français et des langues locales dans les pays où le français est le moyen d'accès à la modernité ;
 - en s'appuyant sur la francophonie multiculturelle pour contribuer à l'intégration et pour diffuser les valeurs partagées ;
- **de donner plus de contenu et de visibilité à la politique pour le plurilinguisme :**
 - en organisant effectivement l'enseignement de deux langues vivantes dans l'enseignement secondaire et supérieur français;
 - en recourant massivement à la traduction, l'interprétation et au sous-titrage ;
- **de mettre en œuvre une stratégie plus dynamique pour diffuser le message de la France :**

- en consolidant la place de l'audiovisuel et de l'offre légale de contenus en ligne aux côtés du livre, du cinéma et des échanges artistiques ;
- en valorisant les politiques culturelles pour la diversité, notamment par le soutien aux cultures du Sud et une meilleure interaction avec les nouvelles puissances émergentes (BRIC) ;
- en veillant attentivement à ce que les négociations internationales sur la libéralisation des échanges ne portent pas atteinte aux dispositifs d'aide aux industries culturelles et à la protection de la propriété intellectuelle, qui font partie du message pour la diversité ;
- **de moderniser la politique d'accueil et de suivi des élites étrangères,** en passant d'une attitude passive à un recrutement dynamique appuyé sur l'action internationale des universités autonomes.

Le CESE observe que l'Union européenne et l'Unesco ont mis la culture au cœur de leur politique. C'est pourquoi :

- il insiste pour que la France soit plus active et imaginative pour préparer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, et attentive à l'incorporation de ses dispositions dans l'ordre juridique international ;
- il souhaite que la France concourt à mieux mettre en évidence la notion de culture européenne, fondée sur la diversité des cultures et des langues ;
- il demande à la Commission européenne d'œuvrer plus efficacement en faveur du plurilinguisme en équilibrant davantage l'usage de ses langues de travail ; en prenant des initiatives pour favoriser l'enseignement de deux langues vivantes dans les systèmes d'enseignement des États membres et pour développer la traduction et l'interprétation.

Soucieux de sauvegarder l'autonomie et la liberté de la culture, certains pays ont choisi de ne pas l'intégrer dans le paramètre diplomatique, prenant ainsi le risque, en soustrayant le champ culturel de l'action politique, de voir celle-ci se réduire au management économique et stratégique. L'expérience française, qui favorise l'intégration de la culture dans l'action politique, se doit d'être inséparable d'une vigilance constante pour prévenir l'instrumentalisation politique des créations culturelles. Dans ce but, le message culturel de la France garantit la liberté d'expression et le pluralisme ; défend le droit absolu au choix et à l'accès du plus grand nombre aux savoirs et aux expertises ; encourage le concours d'opérateurs indépendants capables d'efficacité multilatérale ; assure le débat d'idées, soutient la diversité des langues et des pratiques ainsi que leur traductibilité en termes de langages mais aussi en termes d'interaction et d'acculturation réciproque entre les divers domaines de la vie sociale. Et

contribue – par la culture aussi – à refonder le sens et la pratique de la démocratie.

À l'heure où le socle des modèles économiques et sociaux, hier encore arrogants et prétendument infaillibles, s'effondre sans qu'aucune certitude ne vienne s'y substituer, à l'heure où des crispations identitaires tournent aux conflits armés, le rôle de la culture, dans ce contexte international fragilisé, devient une priorité. Il est urgent d'en appeler aux pouvoirs publics et à l'opinion pour valoriser l'action culturelle de la France. Puisque la culture n'a pas d'autre sens que celui de rendre partageables les incommensurables différences ; puisque c'est l'échange entre divers qui crée cette complexité universelle qu'on appelle une humanité et son monde ; puisque toute politique sourde à cet appel échoue et échouera dans l'intégrisme de la finance virtuelle ou sombrera dans le fanatisme dogmatique totalitaire ou religieux – Français, encore un effort pour exister dans le monde !

N'ayons pas peur du monde globalisé, prenons-y notre place, inscrivons-y notre diversité française, accompagnons tous les autres peuples à redécouvrir et affirmer leurs langues et leurs cultures, elles sont infiniment traductibles, partageables, renouvelables. Ensemble, rendons le monde à sa diversité, et que la diversité soit une chance pour refaire le monde.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1 : Crédits alloués à l'action culturelle extérieure de la France

Tableau 1 : Crédits du programme 185

Programme 185	Personnel	Fonctionnement	Interventions	Total 2009	Rappel 2008
Animation du réseau	36 359 134	29 725 550		66 084 684	71 936 000
Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle	37 485 192		23 131 585	60 616 777	70 706 000
Échanges scientifiques, techniques universitaires	13 913 717		38 942 865	52 856 582	55 461 000
Service public d'enseignement à l'étranger		415 000 000		415 000 000	287 874 000
Total	87 758 000	444 725 000	62 000 000	594 558 000	485 979 000

Tableau 2 : Subventions aux opérateurs

Année	Progr 185	Progr 209	Culture	Ens sup	Progr 115	Total
CulturesFrance						
2009	9 793 000	7 435 000	1 377 000			18 605 000
2008	8 588 000	5 732 000	1 613 000			15 933 000
2007	9 816 000	8 860 000	2 234 000			20 136 000
AEFE						
2009	415 000 000					415 000 000
2008	355 000 000					355 000 000
CampusFrance						
2009	401 000	812 000		1 900 000		3 113 000
2008	494 000	1 001 000		1 900 000		3 395 000
Audiovisuel extérieur						
2009					233 070 000	233 070 000
2008					210 819 851	210 819 851

Sources : Tableaux réalisés à partir des documents annexes à la Loi de finances initiale pour 2009

Document 2 : Liste des personnes¹ rencontrées à Paris par Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur

- M. Bernard **Kouchner**, ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- M. Bruno **Lemaire**, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- Mme Rama **Yade**, secrétaire d'État chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme, auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- M Abdou **Diouf**, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- M. Henri **Guaino**, conseiller spécial du Président de la République ;
- M. Dominique **Antoine**, conseiller pour la culture, l'éducation, la jeunesse et les sports, cabinet du Président de la République ;
- M. Arnaud **Beaufort**, directeur général adjoint, Bibliothèque nationale de France ;
- M. Frédéric **Bouilleux**, directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, Organisation internationale de la Francophonie ;
- Mme Véronique **Cayla**, directrice générale du Centre national de la cinématographie,
- M. Bernard **Cerquiglini**, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
- Mme Anne-Marie **Descôtes**, directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
- M. Clément **Duhaime**, administrateur, Organisation internationale de la Francophonie ;
- M. Philippe **Etienne**, directeur du cabinet de M. Bernard Kouchner, ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- Mme Laurence **Franceschini**, directrice du Développement des medias, ministère de la Culture et de la Communication ;
- M. Dominique **Gallet**, producteur-délégué du magazine télévisé *Espace francophone* (France 3, France Ô) ;
- M. Bruno **Joubert**, conseiller diplomatique adjoint, cabinet du Président de la République ;

¹ Les titres et fonctions susmentionnés correspondent à ceux détenus par les interlocuteurs à la date de l'entretien.

- M. Didier **Le Bret**, directeur adjoint de cabinet du Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie ;
- M. Jacques **Legendre**, sénateur du Nord ;
- Mme Mona **Makki**, rédactrice en chef du magazine télévisé *Espace francophone* (France 3, France Ô) ;
- M. Claude **Michel**, secrétaire de la CGT spectacle, membre du Conseil économique, social et environnemental ;
- Mme Christine **Ockrent**, directrice générale de la holding « Audiovisuel extérieur de la France » ;
- M. Christian **Philip**, représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie ;
- M. Olivier **Poivre d'Arvor**, directeur de CulturesFrance ;
- M. Jean-Paul **Rebaud**, sous-directeur du Français, direction générale de la coopération internationale et du développement, ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- Mme Françoise **Rivière**, sous-directrice générale pour la culture, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ;
- Mme Agnès **Saal**, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France ;
- M. Pierre **Schapira**, adjoint au maire de Paris, chargé des relations internationales et de la Francophonie ;
- M. Pierre-André **Wiltzer**, président du conseil d'administration de l'Agence française de développement.

Document 3 : Liste des personnes rencontrées à Prague par
Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur

- S.E.M. Charles **Fries**, ambassadeur de France en République Tchèque ;
- M. Vaclav **Havel**, ancien Président de la République Tchèque ;
- Mme Dagmar **Havel**, présidente de la fondation Dagmar et Vaclav Havel VIZE 97 ;
- Mme Déborah **Benattar**, attachée pour la coopération audiovisuelle, ambassade de France en République Tchèque ;
- M. Jean-Marc **Berthon**, conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur du service de coopération et d'action culturelle, ambassade de France en République Tchèque ;
- M. Marc **Brudieux**, attaché de coopération pour le français, ambassade de France en République Tchèque ;
- M. Thomas **Buffin**, attaché de coopération technique et européenne, ambassade de France en République Tchèque ;
- M. Jindrich **Fryc**, directeur du département des relations internationales, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République Tchèque ;
- M. Jean-Luc **Gavard**, proviseur du lycée français de Prague ;
- M. Albert **Lickel**, secrétaire général de l'Institut français de Prague ;
- Mme Marie-Claude **Maurel**, directrice du CEFRES (Centre français de recherche en sciences sociales) ;
- Mme Jaromira **Mizerova**, chef de la section des Affaires de l'Union européenne, ministère de la Culture de la République Tchèque ;
- Dr Xavier **Morise**, attaché de coopération scientifique et universitaire, ambassade de France en République Tchèque ;
- M. Ondrej **Pesek**, enseignant-chercheur, président de Gallica (association des départements de français des universités tchèques) ;
- Professeur Ales **Pohorsky**, chef de la chaire de français de la Faculté des Lettres, université Charles ;
- Mme Olga **Poivre d'Arvor**, directrice de l'Institut français de Prague ;
- Mme Marie-Christine **Thiebaut**, coordinatrice de la coopération linguistique et éducative, ambassade de France en République Tchèque ;

- Mme Jaroslava **Tlaskalova**, direction des relations internationales, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République Tchèque ;
- Mme Tat'ana **Videnovova**, section des relations internationales, ministère de la Culture de la République Tchèque ;
- M. Jiri **Zak**, sénateur, membre du groupe d'amitié France-République Tchèque.

Document 4 : Liste des personnes rencontrées à Pékin et à Shanghai par Mme Julia Kristeva-Joyaux, rapporteur

À Pékin

- S. E. M. Hervé **Ladsous**, ambassadeur de France en Chine ;
- S. E. M. Jaafar Hakim **Alj**, ambassadeur du Maroc en Chine ;
- S. E. Mme Khek **Caimealy**, ambassadeur du Cambodge en Chine ;
- S. E. M. Blaise **Godet**, ambassadeur de Suisse en Chine ;
- S. E. M. Papa **Khalilou Fall**, ambassadeur du Sénégal en Chine ;
- S. E. M. Bernard **Pierre**, ambassadeur de Belgique en Chine ;
- M. Jeff **Nankivell**, ministre, chef de mission adjoint, ambassade du Canada en Chine ;
- M. Paul **Nsah Voundy**, ministre conseiller, ambassade du Cameroun en Chine ;
- M. Terence **Billeter**, conseiller culturel, ambassade de Suisse en Chine ;
- Mme Marianne **Bujard**, anthropologue, responsable du centre de l'École française d'extrême Orient à Pékin ;
- M. André **de Bussy**, délégué général de l'Alliance française en Chine, directeur de l'Alliance française de Pékin ;
- M. Sébastien **Cavalier**, attaché artistique, ambassade de France en Chine ;
- M. **Che** Jinshan, professeur de littérature comparée, département de chinois, institut de littérature comparée, université de Pékin ;
- Mme **Chen** Ben Jian, directrice du réseau et du centre de recherche pour la lutte contre la violence domestique, société chinoise de droit ;
- M. **Chen** Xindong, galleriste, espace d'art contemporain 798 ;
- M. Christophe **Dreyer**, directeur exécutif du centre culturel français, directeur adjoint de l'alliance française de Pékin ;
- Mme Christine **Druhle**, premier secrétaire, ambassade de France en Chine ;
- M. **Dong** Qiang, professeur de français, spécialisé en littérature, département de français, université de Pékin ;
- Mme **Du** Xiaozhen, professeur, centre René Etiemble, département de philosophie, université de Pékin ;
- M. Jean **Dorey**, directeur de l'école centrale de Pékin ;

- Mme **Duanmu** Mei, chercheur au centre d'histoire mondiale, Académie des sciences sociales de Chine ;
- M. **Fu** Rong, professeur, directeur du département de français de l'université des langues étrangères de Pékin, vice-directeur du comité de direction de l'enseignement du français en Chine, ministère chinois de l'Éducation ;
- M. **Gao** Yi, professeur, département d'histoire, université de Pékin ;
- M. Bruno **Gensburger**, conseiller, chef du service communication, interprétation et traduction, ambassade de France en Chine ;
- M. Michel **Gerebtzoff**, conseiller culturel, ambassade de Belgique ;
- Mme Isabelle **Guérin**, responsable « pôle promotion et orientation », centre de Pékin, CampusFrance Chine ;
- Mme Mylène **Hardy**, attachée de coopération pour le français, ambassade de France en Chine ;
- M. **Huang** Xiyun, directeur du département de français, université normale de la capitale ;
- M. Marc **Kohen**, représentant de la communauté belge de Pékin ;
- M. **Lao** Niu, écrivain ;
- M. Bernard **Lelarge**, conseiller politique, ambassade de France en Chine ;
- Mme **Li** Ying, vice-directrice, avocate, centre d'études et d'aide juridiques pour les droits des femmes, université de Pékin ;
- Mme **Lin** Lixia, assistante juridique, centre d'études et d'aide juridiques pour les droits des femmes, université de Pékin ;
- M. **Liu** Gongshe, chercheur en bioénergie, institut de botanique, Académie chinoise des sciences, secrétaire général de la WRSA (*Western returned scholars association*) ;
- Mme Rebecca **Loviconi**, chargée de mission audiovisuelle, ambassade de France en Chine ;
- M. Olivier **Martineau-Huynh**, vice-directeur du laboratoire franco-chinois de physique des particules, institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;
- Mme **Meng** Hua, professeur spécialisé en littérature comparée, directrice de l'institut de littérature comparée, université de Pékin ;
- M. Yves **Miaux**, conseiller pour la science et la technologie, ambassade de France en Chine ;
- M. René **Milot**, conseiller, représentant du Québec, ambassade du Canada en Chine ;

- M. **Ni** Jingang, directeur adjoint de Safran ;
- Mme Julie **Poirier**, conseiller culturel, ambassade du Canada en Chine ;
- Mme **Qin** Haiyin, professeur spécialiste de l'intertextualité, département de français, université de Pékin ;
- M. **Qiu** Juliang, vice-directeur général, Académie chinoise des sciences ;
- M. François **Ract**, directeur adjoint de l'école centrale de Pékin ;
- M. Jean-Louis **Rocca**, sociologue (CERI/Sciences Po), directeur du centre de recherche franco-chinois en sciences sociales, université de Tsinghua ;
- M. **Shi** Zhongyi, directeur de l'institut des littératures étrangères, Académie des sciences sociales de Chine ;
- M. **Shu** Cai, poète ;
- Mme **Song** Jianing, vice-directrice de CCTV-F (Télévision centrale de Chine - chaîne francophone) ;
- M. Stéphane **Vacca**, responsable CampusFrance Chine ;
- M. Jean-François **Vergnaud**, professeur des universités, attaché de coopération universitaire, ambassade de France en Chine ;
- Mme **Wang** Xiaobei, secrétaire général, centre de services juridiques pour les droits des femmes, université de Pékin, *Women's Watch-China* ;
- Mme **Wen** Fang, photographe et calligraphe ;
- M. **Yang** Guozheng, directeur du département de français, université de Pékin ;
- M. Alexandre **Ziegler**, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France en Chine ;
- Mme **Zou** Xiaobai, directrice de la section « français » des éditions d'enseignement et de recherche en langues étrangères, université des langues étrangères de Pékin.

À Shanghai

- Melle Natacha **Bouchard**, conseillère pédagogique au Consulat général de France à Shanghai ;
- Philippe **Caradec**, directeur français de l'institut des sciences et technologies Paris-Tech, institut franco-chinois d'ingénierie et de management, université Tongji ;

- M. Ludovic **Chaker**, programme ENS, université normale de l'Est de la Chine ;
- M. Laurent **Chapelle**, lecteur de français à l'université JiaoTong ;
- M. **Chen** Guiling, vice-directeur du département des échanges internationaux, école de médecine, université JiaoTong ;
- M. **Chen** Liangming, université de Fudan ;
- M. **Chu** Xiaoquan, bibliothécaire, université de Fudan ;
- Mme Cécile **Cormier**, attachée de coopération universitaire, consulat général de France à Shanghai ;
- M. **Gao** Xuanyang, président de l'Académie des cultures européennes, université Tongji ;
- Michel **Grenié**, vice-directeur, université de technologie sino-européenne UTSEUS, université de Shanghai ;
- M. Alain **Hardy**, vice-directeur de l'Alliance française de Shanghai ;
- Mme **Huang** Hong, professeur, département de français, université de Nankin ;
- Mme Agnès **Humruzian**, consul général adjoint, responsable des relations publiques ;
- M. **Jing** Ling, université de technologie sino-européenne de l'université de Shanghai ;
- Mme **Li** You Mei, sociologue, première secrétaire de l'université de Shanghai ;
- M. **Lu** Xinghua, vice-président de l'Académie des cultures européennes, université Tongji ;
- M. **Lu** Yiming, professeur, école de médecine, université Jiatong, vice-directeur, chef du service des urgences et réanimation, hôpital Ruijin, directeur du centre sino-français de recherches en sciences du vivant ;
- M. Thierry **Mathou**, consul général de France à Shanghai ;
- Mme **Peng** Yuxia, doctorante, université de Fudan ;
- M. Jean-Jacques **Pierrat**, attaché pour la science et la technologie, consulat général de France à Shanghai ;
- M. Ivan **Ruvidic**, chargé de mission en sciences humaines et sociales, consulat général de France à Shanghai ;
- M. Éric **Saldinger**, directeur de l'Alliance française de Shanghai ;
- M. **Sun** Zhouxing, doyen de la faculté des lettres, université Tongji ;
- M. **Xiao** Yunshang, université des études internationales de Shanghai ;

- M. **Xu** Weixiang, vice-doyen de la faculté des lettres, université Tongji ;
- M. **Yan** Aihua, institut franco-chinois d'ingénierie et de management ;
- Mme **Yuan** Xiaoyi, université normale de l'Est de la Chine ;
- M. **Wang** Hongsheng, directeur du département de littérature chinoise, université Tongji ;
- M. **Zhang** Yong, directeur du département des échanges internationaux, école de médecine, université JiaoTong ;
- M. **Zhang** Yongsheng, vice-directeur du département de littérature chinoise, université Tongji ;
- Mme **Zhu** Jing, professeur émérite en littérature comparée, université de Fudan ;
- Mme **Zhu** Peijuan, université normale de Shanghai.

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rapports, avis et communications

AEFE, *Rapport d'activité 2007/2008*, 4 décembre 2008

AUF, *Rapport d'activité 2008*

Patrick Bloche, *Le désir de France - La présence internationale de la France et la Francophonie dans la société de l'information*, rapport remis au Premier ministre, décembre 1998

Hervé Bourges, *Pour une Renaissance de la francophonie*, rapport remis à Monsieur Alain Joyandet, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, juin 2008

Pierre Buhler, *Propositions pour une politique des mobilités universitaires*, rapport pour le ministre des Affaires étrangères, 15 décembre 2005

Bernard Cariot, *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?*, avis du Conseil économique et social, section des relations extérieures, 29 octobre 2003

Monique Cerisier-ben Guiga, *Action extérieure de l'État, rayonnement culturel et scientifique*, projet de loi de finances pour 2009, Sénat, commission des affaires étrangères, avis n°102, session ordinaire de 2008-2009, 20 novembre 2008

Michel Charasse, Adrien Gouteyron, *Rapport d'information sur l'enquête de la Cour des comptes relative à la gestion de l'Association française d'action artistique (AFAA)*, Sénat, commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, rapport d'information n°61, session ordinaire de 2006-2007, 8 novembre 2006

Michel Charasse, Adrien Gouteyron, *CulturesFrance : une gestion assainie dans la perspective d'une rénovation de l'action culturelle à l'étranger*, Sénat, commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, rapport d'information n°465, 2^{ème} session extraordinaire de 2006-2007, 25 septembre 2007

CNC, *Bilan 2007*, dossier du CNC n°306, mai 2008

Commission européenne, *Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, COM(2007)242 final du 10 mai 2007

Commission européenne, *Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique »*, COM (2007) 554 final/2 du 15 novembre 2007

Commission européenne, *Communication au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions « Multilinguisme : un atout pour l'Europe et un engagement commun »*, COM(2008) 566 final du 18 septembre 2008

CulturesFrance, *Rapport d'activité 2007*

Yves Dauge, *Action extérieure de l'État*, Loi de finances pour 2009, Sénat, commission des Affaires culturelles, avis n°100, session ordinaire de 2008-2009, 20 novembre 2008

Louis Duvernois, *La stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger*, Sénat, commission des Affaires culturelles, rapport d'information n°91, session ordinaire de 2004-2005, 1^{er} décembre 2004

Louis Duvernois, *Rapport sur la proposition de loi relative à la création de l'établissement public CulturesFrance*, Sénat, commission des Affaires culturelles, rapport d'information n°211, session ordinaire de 2006-2007, 7 février 2007

Aurélié Filippetti, *Action extérieure de l'État, rayonnement culturel et scientifique*, Loi de finances pour 2008, Assemblée nationale, commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avis n°277-Tome 1, treizième législature, 11 octobre 2007

Adrien Gouteyron, *Action culturelle de la France à l'étranger, quelles réponses apporter à une diplomatie culturelle en crise ?*, Sénat, commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, rapport d'information n°428, session ordinaire de 2007-2008, 30 juin 2008

Alain Juppé, Louis Schweitzer, *La France et l'Europe dans le monde - Livre Blanc sur la politique étrangère de la France 2008-2020*, 2008

Jacques Legendre, *Aide publique au développement, le blues de la francophonie*, Loi de finances pour 2008, Sénat, commission des affaires culturelles, avis n°92-Tome II, session ordinaire de 2007-2008, 22 novembre 2007

Amin Maalouf (sous la présidence de), *Un défi salutaire : comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe*, propositions du groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel constitué à l'initiative de la Commission européenne, 2008

Jean-François Mancel, *La modernisation de l'outil diplomatique*, Assemblée nationale, commission des Finances, de l'économie générale et du plan, rapport d'information n°1067, treizième législature, 22 juillet 2008

Patrice Martin-Lalande, *Rapport relatif aux rapports particuliers de la Cour des comptes sur les comptes et la gestion des opérateurs de l'audiovisuel extérieur*, Assemblée nationale, commission des Finances, de l'économie générale et du plan, rapport d'information n°1087, treizième législature, 22 juillet 2008

Didier Mathus, *Audiovisuel extérieur ; chaine française d'information internationale*, Loi de finances pour 2008, Assemblée nationale, commission des Affaires étrangères, avis n°279-Tome 9, treizième législature, 11 octobre 2007

OCDE, *Regards sur l'éducation 2007*, Les indicateurs de l'OCDE, 2007

Christian Philip, *Agir pour la Francophonie, c'est d'abord affirmer une conviction : elle est nécessaire et utile*, rapport pour le Président de la République, 2007

Evelyne Pichenot, *Favoriser un large accès à la bibliothèque numérique européenne pour tous les publics*, avis du Comité économique et social européen n°268/2008, 13 février 2008

Jocelyn Pierre, *La langue au cœur du numérique, Les enjeux culturels des technologies de la langue*, Délégation Générale à la langue française et aux langues de France, février 2007

Olivier Poivre d'Arvor, Marc-André Wagner, *Quelles perspectives pour la politique publique de soutien au livre français à l'étranger ? Propositions pour une stratégie concertée des acteurs publics*, rapport rédigé à la demande de Mme la Ministre de la Culture et de la Communication, février 2009

Jacques Rigaud, *Les relations culturelles extérieures*, Paris, La Documentation Française, 1980

François Rochebloine, André Schneider, *La langue française dans le monde : une nouvelle ambition, rapport d'information déposé en conclusion d'une mission d'information sur la situation de la langue française dans le monde*, Assemblée nationale, commission des Affaires étrangères, rapport d'information n°3693, douzième législature, 13 février 2007

François Rochebloine, *Action extérieure de l'État, rayonnement culturel et scientifique*, Projet de loi de finances pour 2008, Assemblée nationale, commission des Affaires étrangères, avis n°279-Tome II, treizième législature, 11 octobre 2007

Alain-Gérard Slama, *L'éducation civique à l'école*, avis du Conseil économique, social et environnemental, section des affaires sociales, 22 avril 2009

Christine Szymankiewicz (sous la direction de), *Les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités*, rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, n°2005-023, juin 2005

Jacques Valade, Ambroise Dupont, Ivan Renar, Yannick Bodin, Pierre Bordier, Colette Mélot, David Assouline, *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite d'une mission effectuée aux États-Unis du 12 au 20 septembre 2006*, Sénat, rapport d'information n° 239, session ordinaire de 2006-2007, 14 février 2007

Hubert Védrine, *La France et la mondialisation*, rapport pour le Président de la république, septembre 2007

Guillaume Vuilletet, *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : Quelles finalités ? Quels moyens ?*, étude du Conseil économique et social, section des relations extérieures, 25 octobre 2005

Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, *RGPP : 1^{er} rapport d'étape au Président de la République*, 3 décembre 2008

Dominique Wolton, directeur scientifique, en collaboration avec Catherine Mandigon et Aurélien Yannic, *L'identité francophone dans la mondialisation*, CRSF (Cellule de Réflexion Stratégique de la Francophonie), décembre 2008

Rama Yade, *15 propositions pour une nouvelle Francophonie*, mars 2007

Ouvrages

Abdou Diouf, *Diversité et mondialisation*, Paris, Éditions Autrement, 2004

Jean-Michel Frodon, *Au Sud du cinéma : films d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine*, Paris, Les cahiers du cinéma, Arte Éditions, 2006

Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 2007

Tenzer Nicolas, *Quand la France disparaît du monde*, Paris, Grasset, 2008

Articles

Abou Diouf, *La francophonie, une réalité oubliée*, Le Monde, 20 mars 2007

Alexandre Najjar, *Expliquer l'eau par l'eau*, Le Monde, 30 mars 2007

Xavier North, *Portrait du diplomate en jardinier, Sur l'action culturelle de la France à l'étranger*, Le Banquet, revue du CERAP, n°11, Février 1998

Jean-Pierre Peroncel-Hugoz, *M. Boutros Ghali « approuve la dimension politique que se donne la francophonie »*, Le Monde, 3 décembre 1995

Allocutions et autres documents

Présentation, par M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, de la réforme du ministère, conférence de presse, 25 mars 2009

Une ambition pour les Outre-mers, un enjeu pour l'Europe, Actes du 63^{ème} forum d'Iéna du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Palais d'Iéna, 9 décembre 2008

Résolution du Conseil de l'Union européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme, 2905^{ème} session du Conseil Éducation, Jeunesse et Culture, Bruxelles, 21 novembre 2008

Multilinguisme, traduction et dialogue interculturel, note de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, présentée au Conseil Éducation, Jeunesse et Culture de l'Union européenne les 20 et 21 novembre 2008 (ISSN imprimé : 1778-8919)

Déclaration de Québec et Résolution sur la langue française, XIIème Sommet de la Francophonie, Québec, 17-19 octobre 2008

Allocution du Président Nicolas Sarkozy à la cérémonie solennelle d'ouverture du XIIème Sommet de la Francophonie, Québec, 17 octobre 2008

Allocution du Président Nicolas Sarkozy à l'occasion de la Journée Internationale de la Francophonie, Cité Internationale Universitaire de Paris, 20 mars 2008

Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, Conférence ministérielle de la francophonie, Bucarest, 26 septembre 2006

Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 20 octobre 2005

Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, 27 août 2007

Documents budgétaires

Documents annexés au projet de loi de finances initiale pour 2009 :

- projet annuel de performance de la mission ministérielle « culture »
- projet annuel de performance de la mission interministérielle « médias »
- projet annuel de performance de la mission ministérielle « action extérieure de l'État »
- projet annuel de performance de la mission interministérielle « aide publique au développement »
- document de politique transversale « action extérieure de l'État »
- document de politique transversale « politique française en faveur du développement »

Documents annexés à la loi de finances initiale pour 2009 :

- mission ministérielle « culture »
- mission interministérielle « médias »
- mission ministérielle « action extérieure de l'État »
- mission interministérielle « aide publique au développement »

Sites internet

Agence pour l'enseignement français à l'étranger: <http://www.aefe.diplomatie.fr/>

Agence universitaire de la francophonie: <http://www.auf.org/>
Alliance Française : <http://www.alliancefr.org/>
CampusFrance : <http://www.campusfrance.org/>
Canal France international : <http://www.cfi.fr/index.php3>
Centre national du cinéma : <http://www.cnc.fr/>
Centre national du livre : <http://www.centrenationaldulivre.fr/>
Comité économique et social européen : http://eesc.europa.eu/index_fr.asp
Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm
Conseil de l'Union européenne : <http://ue.eu.int/showPage.aspx?id=1&lang=fr>
Conseil économique, social et environnemental :
<http://www.conseil-economique-et-social.fr/>
CulturesFrance : <http://www.culturesfrance.com/>
Egide : <http://www.egide.asso.fr/jahia/Jahia/>
Ministère de la Culture et de la communication : <http://www.culture.gouv.fr/>
Ministère des Affaires étrangères et européennes :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>
Organisation internationale de la francophonie : <http://www.francophonie.org/>
Radio France Internationale: <http://www.rfi.fr/>
TV5Monde : <http://www.tv5.org/>
UNESCO : <http://portal.unesco.org/fr/>

TABLE DES SIGLES

ADPF	Association pour la diffusion de la pensée française
AEF	Audiovisuel extérieur de la France
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFAA	Association française d'action artistique
AFD	Agence française pour le développement
AFP	Agence France presse
AIMF	Association internationale des maires francophones
AUDECAM	Association universitaire pour le développement et la communication en Afrique et dans le monde
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BNF	Bibliothèque nationale de France
BNE	Bibliothèque numérique européenne
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFI	Canal France international
CHU	Centre hospitalier universitaire
CLEF	Club des lecteurs d'expression française
CNC	Centre national du cinéma
CNL	Centre national du livre
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
DDM	Direction du développement des médias
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DGMDP	Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
DOM	Département d'Outre-mer
EPIC	Établissement public industriel et commercial
FICDC	Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GIP	Groupement d'intérêt public
INA	Institut national de l'audiovisuel
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIB	Option internationale du bac
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations unies
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

RFI	Radio France internationale
SCAC	Services de coopération et d'action culturelle
TOM	Territoire d'Outre-mer
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEP	Zone d'éducation prioritaire